

Première séance, mardi 15 décembre 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Ouverture de session. – Approbation (art. 91 al. 1, let. dbis LJ) de la prolongation du mandat de juge de paix ad hoc de la Singine de Johanna Mayer-Ladner et de la réduction de son taux d'activité de 30% à 20%. – Validation. – Assermentation. – Projet de loi 2015-DFIN-43: modification de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que de certaines dispositions dans le domaine fiscal; entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Rapport 2015-DFIN-65: rapport concernant l'avant-projet de loi sur la régularisation fiscale facilitée des avoirs non déclarés (amnistie fiscale)/mise en œuvre de la motion «amnistie fiscale cantonale»; discussion et vote. – Projet de décret 2015-DIAF-110: naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-14: modification de dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique); entrée en matière, première et deuxième lectures et vote final. – Rapport 2014-DIAF-96: accueil de la commune de Clavaleyres (BE) par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat; discussion et vote. – Postulat 2015-GC-64 Andrea Burgener Woeffray/Peter Wüthrich: encadrement des jeunes en difficulté majeure en vue de leur insertion professionnelle; prise en considération. – Mandat 2015-GC-82 Laurent Thévoz/Didier Castella/Oliviers Suter/Dominique Corminbœuf-Strehblow/Pierre Mauron/René Kolly/Emanuel Waeber/Jean-Daniel Wicht/Laurent Dietrich/Gilberte Schär: le bilan carbone du site blueFACTORY; prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Markus Bapst, Jean Bertschi, Simon Bischof, Bruno Boschung, Claude Chassot, Marc-Antoine Gamba, Patrice Jordan, Ursula Krattinger-Jutzet, Rose-Marie Rodriguez et Ralph Alexander Schmid.

MM. Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Approbation selon art. 9a al. 1 let. d^{bis} LJ Prolongation du mandat de juge de paix ad hoc de la Singine de Johanna Mayer-Ladner et réduction de son taux d'activité de 30% à 20%¹

Le Président. En mai 2015, M^{me} Johanna Mayer-Ladner a été nommée pour six mois par le Conseil de la Magistrature, au poste de juge de paix ad hoc à 30%, pour pallier l'absence partielle pour cause de maladie de la titulaire. Comme cette dernière ne pourra pas reprendre son poste à plein temps en janvier 2016, le Conseil de la Magistrature a prononcé la pro-

longation du mandat de M^{me} Mayer-Ladner pour une durée de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. L'incapacité de travail initiale de 30% de la titulaire a toutefois pu être réduite, passant à 20%. Le Conseil de la Magistrature réduit dans la même proportion le taux d'activité de la juge de paix ad hoc, soit de 30 à 20%. Les préavis du Conseil de la Magistrature et de la Commission de justice proposent d'approuver cette prolongation et la modification du mandat ad hoc de M^{me} Johanna Mayer-Ladner.

> La prolongation de ce mandat est acceptée par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR / FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS / SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR / FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/

¹ Préavis p. 2663.

CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR / FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG / MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR / FDP), Schär Gilberte (LA,UDC / SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

Validation

Validation du mandat de député de M. Marc Menoud, en remplacement de M. Pierre-André Page, démissionnaire.

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

Assermentation

Assermentation de M. Marc Menoud, élu à la fonction de député.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Projet de loi 2015-DFIN-43 Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que de certaines dispositions dans le domaine fiscal¹

Rapporteur: **Nicolas Kolly** (UDC/SVP, SC).
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le privilège de vous présenter le rapport de la commission parlementaire qui a examiné la révision de la loi cantonale sur les impôts cantonaux directs, ainsi que certaines autres dispositions dans le domaine fiscal.

Ce projet de loi vise à adapter la loi sur les impôts cantonaux à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, soit la LHID. Ces modifications concernent la déduction des frais de formation, l'application du nouveau droit comptable, la remise de l'impôt, ainsi qu'une adaptation faisant suite à une jurisprudence récente du Tribunal cantonal, également pour la remise d'impôts. Ce projet de loi intègre aussi le mandat de notre collègue Giovanna Garghentini Python et consorts, concernant la déduction fiscale pour les indemnités d'aide à domicile, qui avait été acceptée par notre Parlement le 21 novembre 2014. Ce mandat faisait suite à la motion qui allait dans le même sens de notre ancienne collègue Claire Peiry-Kolly, déposée en mai 2010, mais jamais complètement mise en vigueur malgré son acceptation par le Grand Conseil.

La commission parlementaire a finalement accepté, à l'unanimité mais contre l'avis du Conseil d'Etat, d'introduire dans ce projet de loi cette déduction forfaitaire de 9000 frs. Il s'agit là d'une récompense parfaitement légitime aux proches aidants, qui font, faut-il le rappeler, un travail extraordinaire. Nous leur devons notre reconnaissance et cette déduction fiscale, de l'avis de la commission, est le minimum que nous devons leur accorder. Cette solution est la seule possible à ce jour et je cite le message du Conseil d'Etat: «Seule l'introduction d'une nouvelle déduction sociale serait conforme au droit fédéral. Elle pourrait être aménagée à l'article 36 de la présente loi.» Bien que cette solution ne soit pas optimale juridiquement, il faut la reconnaître, elle est acceptable et correspond à la volonté plusieurs fois émise de ce Parlement.

En outre, il faudra suivre l'évolution de l'initiative parlementaire de M. Jean-François Steiert, qui demande la même chose au niveau fédéral dans le cadre d'une modification de la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale.

La commission vous recommande de confirmer cette modification législative relative aux déductions fiscales pour les indemnités journalières octroyées à ces proches aidants. Cependant, et c'est un vœu de la commission, cette solution doit rester exceptionnelle et ne doit pas créer un précédent permettant de nouvelles déductions fiscales à ce titre-là.

Les autres modifications apportées par la commission sont d'ordre rédactionnel et touchent uniquement la traduction dans la version allemande.

Avec ces quelques explications, la commission vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi selon la version bis de la commission.

¹ Message pp. 2510ss.

Enfin, j'adresse mes remerciements à M. le Conseiller d'Etat et à M. Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions, pour les explications et informations données en commission.

Le Commissaire. Permettez-moi tout d'abord de remercier le président de la commission pour son rapport et de rappeler quelques éléments.

La révision vise à adapter les déductions des frais de formation – puisque c'est en relation avec la loi sur l'harmonisation des impôts directs –, le nouveau droit comptable, la remise de l'impôt, y compris l'aménagement de voies de droit directement au tribunal contre les décisions.

J'en viens maintenant au mandat de M^{me} Giovanna Garghenti Python. Comme vous le savez, il y a une demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale des indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile, aligné sur la solde des pompiers. Je confirme les propos du président de la commission, soit que c'est une reconnaissance et que les proches aidants y ont aussi bien droit. Mais le Conseil d'Etat a considéré que la mise en œuvre du mandat serait contraire à la LHID et l'a donc déclaré irrecevable. Le Grand Conseil a toutefois adopté le mandat à 71 voix contre 15 et 3 abstentions. Il y avait déjà eu la même thématique il y a quelques années avec la motion Peiry, qui proposait l'exonération de l'indemnité. A cet effet, le Grand Conseil avait suivi le Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière, mais d'introduire une déduction sociale, ce que le Conseil d'Etat a fait.

Ensuite, dans le projet qui vous est soumis, on a tendu la perche au Grand Conseil d'éventuellement trouver cette solution: avoir une déduction sociale au lieu d'une déduction fiscale. C'est ce que nous faisons et, après discussion à la séance de la commission, le Conseil d'Etat va suivre la commission dans ce domaine-là. Donc, l'affaire est réglée, mais précisons bien que lorsque la motion Steiert sera avalisée par les Chambres fédérales, nous devrons modifier le droit cantonal pour être conformes à la LHID.

J'en viens aux déductions des frais de formation. Les frais de formation pris en charge par l'employeur ne sont pas imposables chez l'employé. Les frais de formation payés par l'employé sont déductibles jusqu'à concurrence de 12 000 frs, si le titulaire est diplômé du degré secondaire II, âgé de 20 ans ou moins ou suit une formation visant un diplôme autre qu'un diplôme de degré secondaire II. Le degré secondaire II, c'est le gymnase, l'Ecole de culture générale, la formation, l'apprentissage, l'Ecole des métiers et la maturité professionnelle. Les frais de la première formation restent non déductibles alors que les formations universitaires seront dorénavant déductibles.

Il est difficile d'estimer les frais de formation en fonction des déductions qu'il y a maintenant. Nous avons fait plusieurs estimations qui se situent entre 1,6 et 5,6 millions, mais le

Conseil d'Etat a considéré qu'il fallait aller au maximum, parce que la formation est un investissement pour l'avenir et, à terme, on devrait avoir un retour sur investissement.

Concernant le nouveau droit comptable, il s'agit d'une cosmétique en vertu de l'art. 957 al. 2 du CO. C'est une modification pour les indépendants, les personnes morales et les différentes procédures. C'est une annexe à la déclaration d'impôts.

Pour la remise de l'impôt, on doit tenir compte de l'abrogation de la commission fédérale en matière de remise à la fin 2015. C'est le Directeur des Finances qui est compétent en matière de remise d'impôt pour l'impôt fédéral direct. C'est déjà le cas pour l'impôt cantonal.

Avec ces quelques considérations, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, respectivement le projet de message qui vous est soumis.

Losey Michel (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le Message concernant ces modifications fiscales. Suite aux informations fournies aussi bien par le rapporteur que par le commissaire, d'autant plus maintenant que le Gouvernement se rallie à la proposition de la commission, il n'y a plus grand chose à dire, si ce n'est que le PLR soutient le projet bis, donc le projet globalement soutenu également par le Gouvernement, et vous demande d'en faire de même.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). A l'instar de tous les groupes je suppose, le groupe socialiste a aussi étudié avec le plus grand soin ce projet de loi qui nous est soumis. Pour faire court, puisque le commissaire du Gouvernement m'a coupé l'herbe sous les pieds – ce qui est bien dommage d'ailleurs –, je vous dirai que le groupe socialiste soutient à l'unanimité non seulement l'entrée en matière mais le projet bis de la commission.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Auch die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat mit Interesse dieses Projekt zur Kenntnis genommen und ist sehr zufrieden, dass sich der Staatsrat der Meinung der Kommission anschliesst, das Projekt bis zu akzeptieren.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient à l'unanimité ce projet bis élaboré par la commission, qui propose d'insérer une nouvelle déduction sociale pour donner suite au mandat mentionné. Cet amendement permet de garantir une égalité de traitement des indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile avec les indemnités des sapeurs-pompiers et constitue une reconnaissance pour les personnes qui s'occupent de leurs proches.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière et va soutenir à l'unanimité le projet bis de la commission.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Botschaft zum Gesetzesentwurf behandelt und diskutiert. Die Anpassung der kantonalen Gesetzgebung an die Änderungen des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden ist notwendig und erscheint unserer Fraktion in der vom Staatsrat vorgeschlagenen Version grösstenteils korrekt in Gang gebracht.

Auch wir haben das Postulat vom 16. Mai durch Grossrätin Garghentini mit Mitunterzeichnerinnen und Mitunterzeichnern diskutiert. Die Kommission beantragt neu, Artikel 36 Abs. 1 Bst. j betreffend Steuerbefreiung bis 9000 Franken der Pauschalentschädigung für Hilfe und Pflege zu Hause ins Gesetz aufzunehmen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt einstimmig die Annahme des Gesetzesentwurfs in der Fassung, die aus den Beratungen der Kommission hervorgeht, also das Projekt bis.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). En l'absence de notre membre de la commission, M. Claude Chassot, qui aurait fait un beau discours ici, je me borne à apporter aussi le soutien du groupe Alliance centre gauche à ce projet de loi sans entrer dans les détails. Nous nous réjouissons du fait qu'on ait trouvé une solution pour ces déductions fiscales pour les indemnités octroyées aux proches aidants, après moult retours dans cette salle. Enfin, les proches aidants seront traités aussi bien que les pompiers.

Nous soutenons donc le projet dans sa version bis.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). J'ai une question à M. le Commissaire concernant l'article 34 alinéa 1 lettre j: si la formation ou le perfectionnement se fait à l'étranger, est-ce que c'est également déductible à hauteur de 12 000 frs par an, sachant que dans certaines professions techniques en particulier, on est amené à suivre un perfectionnement environ tous les deux ans et souvent à l'étranger? Merci pour votre réponse.

Le Rapporteur. Premièrement, je crois que je peux, au nom de la commission parlementaire, remercier le Conseil d'Etat pour le ralliement aux vœux du Parlement maintes fois émis concernant ces déductions fiscales pour les indemnités octroyées aux proches aidants. On voit qu'en répétant plusieurs fois notre volonté, on se fait entendre du Conseil d'Etat. On ne peut que s'en féliciter. Peut-être que pour l'amnistie fiscale ce sera un jour possible.

Je remercie également tous les intervenants qui se sont exprimés. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et soutiennent le projet bis, je vous en remercie. Il y avait une question de M. le Député Hunziker adressée au conseiller d'Etat, à savoir est-ce que les formations effectuées à l'étranger pourront également bénéficier des déductions fiscales au sens de l'article 34? Je laisserai M. le Conseiller d'Etat répondre à cette question.

Le Commissaire. Je remercie l'ensemble des députés qui se sont déclarés d'accord avec ce projet de loi tel qu'il ressort des débats de la commission. Je profite de reprendre les propos de M. le Rapporteur de la commission, qui a déclaré tout à l'heure que cette déduction – qui est méritée, tout le monde le conçoit – ne soit pas un prétexte à de nouvelles déductions fiscales.

Concernant la question de M. le Député Hunziker, faites très attention quand vous me posez des questions précises. A la limite, je dirais oui, mais il faut faire très attention. Je mets quand même un point d'interrogation. Souvent, quand il y a des collaborateurs qui doivent se former, c'est aux frais de l'employeur, et les frais de formation pris en charge par l'employeur ne sont pas imposables chez l'employé. Mais il ne sont pas déductibles non plus. Les frais de formation payés par l'employé sont déductibles jusqu'à concurrence de 12 000 frs. La formation universitaire sera dorénavant déductible, mais je vais encore poser la question plus précisément à mes services et je vous donnerai une réponse pour être sûr de ne pas affirmer des choses dont je dois me rétracter ensuite.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 18 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Il s'agit là du premier article touchant les frais de formation. Il indique que ces frais ne sont pas constitutifs du revenu imposable. Il s'agit là de la concrétisation de l'article 7 alinéa 1 LHID. A noter que cet article a fait l'objet d'une modification rédactionnelle dans sa version allemande.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 27 AL. 1 LET. C ET D

Le Rapporteur. Avec la modification relative aux frais de formation, le nouveau concept a pour effet d'introduire une nouvelle déduction générale et de supprimer l'actuelle déduction, qui est admise à titre de frais d'acquisition du revenu de l'activité lucrative et dépendante.

- > Adopté.

ART. 28 AL. 2 LET. E (NOUVELLE)

Le Rapporteur. Pas de commentaire, si ce n'est que je souligne quand même que cet article a fait l'objet d'une modification rédactionnelle dans sa version allemande, par la commission.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2526ss.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 29 AL. 1

Le Rapporteur. Cette modification concerne l'adaptation au nouveau droit comptable.

- > Adopté.

ART. 34 AL. 1 LET. J (NOUVELLE)

Le Rapporteur. Cet article fixe le montant maximal non imposable des frais de formation à 12 000 frs. Il fixe également les conditions, à savoir notamment être titulaire d'un diplôme secondaire II et avoir 20 ans. Là aussi, il y a des modifications dans la version allemande.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 35 LET. B

Le Rapporteur. Il y a là une abrogation consécutive à l'adaptation des frais de formation.

- > Adopté.

ART. 36 AL. 1 LET. J (NOUVELLE)

Le Rapporteur. Comme expliqué dans l'entrée en matière, c'est à cet article que la commission a réintroduit la déduction pour les indemnités journalières des proches aidants. La nouvelle formulation indique en lettre j: «le montant effectivement reçu à titre d'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile, au maximum 9000 frs par an». Donc, c'est ce montant-là qui sera potentiellement déductible.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 101 AL. 1 LET. E (NOUVELLE)

Le Rapporteur. La modification apportée à cet article ainsi qu'aux articles suivants, 104, 158 et 149, est de nature formelle et vise uniquement à tenir compte de la nouvelle possibilité de présenter la comptabilité sous une forme simplifiée au sens du nouvel article 957 alinéa 2 du Code des obligations. Il y a aussi là une modification dans la traduction de la version allemande.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 104 AL. 1

- > Adopté.

ART. 158 AL. 2

- > Adopté.

ART. 159 AL. 3, 2^E PHR.

- > Adopté.

ART. 212

Le Rapporteur. Cet article concernait la remise de l'impôt. Il est maintenant supprimé et remplacé par la section 3 des articles 213 et suivants, qui se veulent plus précis.

- > Adopté.

INSERTION D'UNE NOUVELLE SECTION APRÈS L'ARTICLE 213

- > Adopté.

ART. 213A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Les nouveaux articles 213a et suivants concernent les modifications relatives à la remise d'impôt, notamment en tenant compte de l'abrogation de la commission fédérale de remise. En sus, les modifications apportées visent également à introduire une voie de recours au Tribunal cantonal, concernant les décisions en matière de remise d'impôt. Cet article, ainsi que les suivants, ont fait l'objet de modifications rédactionnelles dans la version allemande.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).²

ART. 213B (NOUVEAU)

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).²

ART. 213C (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 213D (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 248C (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article vise à régler la problématique du droit transitoire.

- > Adopté.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2526ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2526ss.

ART. 2

ART. 37

Le Rapporteur. Cette modification de la loi sur les droits de mutation et gages immobiliers visent à nouveau à adapter concernant la modification suite à la remise d'impôt.

> Adopté.

ART. 46 AL. 3

Le Rapporteur. Comme je l'ai expliqué précédemment, on introduit à cet article la voie de recours au Tribunal cantonal.

> Adopté.

ART. 3

ART. 45

> Adopté.

ART. 56 AL. 3

> Adopté.

ART. 4

ART. 21

> Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 5 explique que cette modification législative est soumise au référendum législatif facultatif et que son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016, soit rétroactivement, afin que l'entrée en vigueur débute au prochain exercice fiscal.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR / FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS / SP), Collaud Romain (SC,PLR / FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR / FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG / MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS / SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR / FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC / SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

S'est abstenu:

Castella Didier (GR,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

Rapport 2015-DFIN-65
Concernant l'avant-projet de loi sur
la régularisation fiscale facilitée
des avoirs non déclarés (amnistie fiscale)/
mise en œuvre de la motion Amnistie fiscale
cantonale¹

Discussion

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec regret, mais aussi avec compréhension, de l'abandon par le Conseil d'Etat du projet d'amnistie fiscale. En effet, le risque était devenu trop grand que le projet fribourgeois soit à son tour recalé par les juges au Tribunal fédéral. On le regrette, car le projet d'amnistie aurait sans doute amené de nouvelles recettes fiscales durables, non négligeables, dans une période où l'élaboration de budgets devient toujours plus difficile. Il faut néanmoins souligner que l'avant-projet ficelé par le Conseil d'Etat n'était pas si favorable que cela, notamment envers les indépendants ou salariés actionnaires, pour lesquels un taux de 20% avait été retenu. A ce niveau-là, on aurait pu douter du succès auprès de cette catégorie de contribuables. Quoi qu'il en soit, nous sommes d'avis qu'une amnistie n'est possible que si elle est fédérale et générale. Dans cet esprit, notre groupe souhaite que les Chambres fédérales aillent de l'avant dans l'élaboration d'une amnistie fédérale, même si les décisions prises encore durant cette session par les Chambres fédérales laissent à penser que ce ne sera pas un long fleuve tranquille.

Dès lors que l'échange automatique devient la norme, que le secret bancaire pour les résidents suisses n'existera plus, il serait légitime de donner une dernière chance aux contribuables en délicatesse de solder le passé grâce à une amnistie. Entre temps, rien n'empêche de continuer de faire la promotion de la dénonciation spontanée, et la motion de nos collègues Nadine Gobet et Patrice Morand aura au moins eu ce mérite de faire découvrir ou redécouvrir le principe de la dénonciation spontanée pour ceux que cela concerne.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'abandon de la mise en œuvre du projet d'amnistie.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). A tous les réviseurs fiscaux, je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet traité. C'est en tant que modeste représentant des Pompes funèbres réunies et en ce quinzième jour de l'avent que je prends la parole, au nom de la famille de celle qui nous a prématurément quittés. Tante Amnistie s'en est allée avant que les forces économiques du canton ne puissent profiter de sa très grande générosité et surtout profiter d'une virginité morale promise et retrouvée. Je ne saurais évoquer le départ de notre défunte sans rappler la vie faite de bonté et d'empathie de sa maman, notre

très chère et regrettée M^{me} Amnistie mère, née en 1969, qui a enchanté sa grande famille durant près de trois ans. Tante Amnistie a été portée sur les fonts baptismaux par marraine Nadine et parrain Patrice, tout entiers dévoués à protéger cet enfant qui devait combler de joie et de rentrées fiscales nouvelles l'heureux papa, Georges Godel. Le baptême, lors duquel fut allumé le cierge Pascal, s'est déroulé en les murs de l'Hôtel cantonal en date du 20 novembre 2014. Si ce baptême soulevait des problèmes d'éthique, notre parti s'est avant tout soucié de la non moins merveilleuse notion de pardon et ce uniquement pour les personnes physiques. En ce jour de deuil, nous devons regretter cette parente trop tôt disparue. En effet, elle fut terrassée par un nombre incroyable de malchances et de coups du sort, bien avant d'avoir pu faire preuve de son talent. Alors que la famille jurassienne jubilait des résultats de sa cousine, la famille tessinoise se laissait emporter par un excès de zèle qui eut tôt fait de terrasser notre très chère sœur. Le pronostic des docteurs de la loi prévoyait une mort atroce et des plus certaines et ce dans des souffrances que l'on imagine. Comme disent les paysans glânois, elle aura eu de la peine à s'en aller. Nous savons que les sommes accumulées représentent plusieurs millions et que le système traditionnel de régulation des consciences, appelé très joliment «dénonciation spontanée», ne déploie pas les effets escomptés. Nous noterons avec sympathie les termes choisis par l'administration, par exemple «rappel d'impôts pour facture après découverte de montants non déclarés». Voilà donc encore un vocable «sucre d'orge» qui suit de près l'optimisation fiscale chère à un géant de la restauration rapide. Mais la vie continue et il semble qu'un nouveau bébé de la même famille ait été conçu sous la coupole fédérale. Nous attendons sa venue avec impatience. Les heureux papa et maman sont la famille Echange automatique d'informations.

Pour combler ce grand vide, cette grande attente, nous demandons aux huissiers de placer près des travées de mes vis-à-vis politiques – M. Mauron – une urne pour déposer les cartes de deuil. Ne désirant pas déranger le repos de notre très chère sœur Amnistie, nous souhaitons que la quête soit silencieuse: s'il vous plaît pas de pièces de monnaie. L'entier de la collecte sera versé pour les bonnes œuvres de la Direction des finances. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique regrette avec compréhension cet échec et prend acte de ce rapport.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). En préambule, je vous signale que je m'exprime au nom des deux motionnaires. Nous avons ainsi déposé en 2013, avec mon collègue Patrice Morand, une motion demandant la mise en place d'une amnistie fiscale cantonale simplifiée, avec comme base de réflexion le modèle jurassien et ce dans la perspective de la levée du secret bancaire en Suisse. Il y a un an, le 20 novembre 2014, vous avez souscrit à notre demande vu que vous l'avez acceptée par 61 voix contre 36 et 3 abstentions. Le Conseil d'Etat a ensuite élaboré un avant-projet, mis en consultation le 1^{er} avril 2015. Aujourd'hui, on peut se demander si c'était un poisson

¹ Texte du rapport pp. 2529ss.

d'avril. Pour les personnes concernées, régulariser leur situation aurait eu un prix, mais un prix en conformité avec la volonté du canton d'inciter à faire sortir ces économies non déclarées afin de les faire rentrer dans le circuit fiscal et dans l'économie en général, plutôt qu'elles ne restent cachées plus longtemps encore.

Relevons par ailleurs que cette amnistie est susceptible de concerner M. et M^{me} Tout le Monde, indépendamment du niveau de vie ou des convictions politiques de chacun. L'amnistie telle que proposée devait faire réapparaître une fortune estimée entre 400 millions et 1,1 milliard de frs et des rentrées fiscales pouvant atteindre au total entre 16 et 46 millions de frs, dont 7 à 21 millions pour le canton, 5 à 16 millions pour les communes et 0,6 à 1,8 million pour les paroisses, ce qui n'est pas rien, vous l'admettez.

Ces chiffres ne sont pas surfaits. Ils semblent tout à fait réalistes, quand on sait le succès rencontré par l'amnistie jurassienne, qui a rapporté 53 millions d'impôts au total, pour 550 millions de fortune non déclarée. Nous pourrions ainsi compter sur des recettes supplémentaires non négligeables, sur le long terme, pour cette fortune non déclarée, qui, une fois annoncée, serait taxée chaque année et j'insiste, chaque année, par l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le revenu de cette fortune.

Comme il n'y a pas eu d'amnistie depuis 45 ans, cette mesure devait être exceptionnelle et s'inscrire dans le contexte d'insécurité qui règne en Suisse, suite à l'annonce de la suppression du secret bancaire. Vous en conviendrez, le moment était propice pour une telle mesure. Mais... Mais il y a un mais... Et comme l'a dit mon collègue Butty, on peut même parler de chronique d'une mort annoncée. En effet, c'était sans compter avec la jurisprudence du Tribunal fédéral publiée le lendemain de la mise en consultation du projet par le Conseil d'Etat. Avant nous, nos collègues députés tessinois avaient également accepté une amnistie fiscale, qui a été acceptée à son tour par le peuple tessinois suite au référendum lancé contre cette amnistie. Néanmoins, certains membres du parti socialiste ont saisi le Tribunal fédéral d'un recours en matière de droit public. Le Tribunal fédéral a ainsi estimé dans sa décision du 30 mars 2015 que l'amnistie fiscale tessinoise, qui accordait un abattement de 70% du taux d'imposition applicable en cas de dénonciation spontanée, violait la Constitution et la LHID. Suite à cette décision du Tribunal fédéral, intervenue au moment de la mise en consultation de ce projet, le Conseil d'Etat a demandé un avis de droit à l'avocat fiscaliste Xavier Oberson, qui estime qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour les cantons. C'est pourquoi, aujourd'hui, le Conseil d'Etat propose d'abandonner son projet, sur la base de l'arrêt du Tribunal fédéral et conformément à l'avis de droit du prof. Oberson.

Je regrette que l'on fasse abstraction du soutien politique rencontré par ce projet, tant au sein du Grand Conseil que

dans le cadre de la consultation lancée le 1^{er} avril, où 39 sur 62 réponses étaient favorables au projet, avec quelques ajustements. Aurait-il néanmoins fallu aller au bout du projet, tenter la démarche? C'est un risque que j'aurais souhaité que le Conseil d'Etat accepte de prendre, tenant compte que le projet fribourgeois est quand même bien différent du projet tessinois. Ne pouvant ignorer la décision du Tribunal fédéral et l'avis de droit du prof. Oberson, je suis contrainte de me résigner et de constater que le canton, les communes et les paroisses vont renoncer aux recettes fiscales escomptées, qui auraient permis de maintenir les prestations durant ces prochaines années, qui s'annoncent difficiles. D'autre part, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, ces ressources auraient permis de boucler le budget 2016 du canton sans avoir recours à un prélèvement sur la fortune.

Je suis persuadée que notre motion s'inscrivait dans une démarche pragmatique pour faire face aux changements à venir sur le secret bancaire. Cette amnistie aurait été bénéfique pour l'ensemble des collectivités publiques donc au final aussi pour les citoyens fribourgeois. J'envie les Jurassiens, qui ont réussi là où nous avons échoué alors que nous avions le même objectif et le même modèle. Je regrette que ce qui était possible dans le canton du Jura de 2010 à 2014 ne le soit pas dans notre canton en 2016. Il nous reste à espérer qu'une amnistie fédérale générale soit prochainement à l'agenda politique, en lien avec l'introduction de l'échange automatique d'informations. Nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier et ne resterons pas les bras croisés à attendre.

Avec ces considérations, mon collègue Patrice Morand et moi-même nous résignons à prendre acte de ce rapport, convaincus que l'amnistie fiscale souhaitée aurait été bénéfique pour les collectivités publiques et les citoyens fribourgeois et ce sur le long terme.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich möchte nicht in den Trauergefang von Kollege Butty einstimmen, weil ich der Meinung bin, dass es sich bei dieser Amnestie nicht um ein Wesen und deshalb nicht einmal um eine Missgeburt handelt, sondern vielmehr um eine gefährlich schiefe Fehlkonstruktion, von der wir froh sind, dass sie vorzeitig eingestürzt ist, ohne größere Kollateralschäden verursacht zu haben. Das Mitte-Links-Bündnis nimmt deshalb mit Befriedigung vom Bericht Nr. 65 Kenntnis.

Nach dem Bundesgerichtsentscheid vom letzten März war ja klar, dass das Gesetzesprojekt zur Steueramnestie einerseits verfassungswidrig ist und andererseits dem eidgenössischen Steuerharmonisierungsgesetz widerspricht. Es erscheint natürlich beunruhigend, dass es eines höchstrichterlichen Spruches bedarf, um mehrere Kantone an den Grundsatz der Gleichbehandlung der Bürgerinnen und Bürger zu erinnern, der als Prinzip der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit auch in Steuersachen gilt. Das Bundesgericht, das kantonale Steueramt und Professor Xavier Oberson waren sich einig: Es

gibt keinen gesetzlichen Spielraum, um die Amnestie à la fribourgeoise einzuführen. Aufgrund dieser klaren Aussagen scheint es uns doch einigermaßen bemühend, dass die Handelskammer sowie nicht weniger als drei Parteien, die hier versammelt sind, doch noch versuchen wollten, in der Vernehmlassung mit illegaler Trickserei das Instrument durch die Hintertüre hereinzuzwängen und dann mit Sicherheit vom Bundesgericht nochmals eine Rüge einzufangen.

La légère contradiction apparaissant dans l'argumentation du Conseil d'Etat nous a paru intéressante. Il arrive à chiffrer des faits dont il devrait ignorer l'existence pour rendre l'exercice d'amnistie crédible. Celle-ci consistait, je le rappelle, à rendre visible l'invisible.

Les fortunes invisibles et non déclarées totaliseraient actuellement entre 400 et 1150 millions de francs. Le Conseil d'Etat a estimé que la moitié des fraudeurs utiliseraient l'instrument de l'amnistie, ce qui rapporterait entre 16 et 46 millions de francs à l'Etat. La phrase suivante du rapport m'a fait légèrement sursauter: «Avec l'abandon du projet, l'Etat renonce à ces recettes fiscales supplémentaires.» Non, M. Godel, nous n'approuvons pas. Nous appelons le Gouvernement à ne pas croiser les bras en attendant une hypothétique amnistie au niveau fédéral, mais à investir les moyens nécessaires et peut-être à montrer un peu d'inventivité dans l'inspection fiscale. Nos estimations financières prouvent que cela vaut la peine. Je pense qu'il serait bien d'utiliser, de façon plus incisive et personnalisée, les instruments de régularisation existants, soit:

- > la dénonciation spontanée non punissable;
- > le rappel d'impôts simplifié pour les héritiers.

Vu les montants en jeu, nous demandons aussi que le Conseil d'Etat renforce l'investigation fiscale proprement dite. Considérant toutes les offres de régularisation existantes, il n'y a aucune raison de traiter la fraude fiscale avec clémence.

Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport et vous en remercions.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le Conseil d'Etat ne prend pas toujours de bonnes décisions, mais quand parfois il en prend, cela vaut la peine de le souligner. En abandonnant ce projet d'amnistie fiscale, que le groupe socialiste a combattu depuis le début, il fait preuve de sagesse.

Cher collègue Butty, on ne pleure pas la mort d'un ami aujourd'hui. On fête la disparition d'une maladie, d'un ulcère appelé prime aux tricheurs, qui était prêt à gangrener notre société. M. Godel et le Conseil d'Etat peuvent bien affirmer que ce revirement est dû à l'amnistie tessinoise, valaisanne, au juridisme, au Tribunal Fédéral, peu importe s'il ne veut pas attribuer la victoire à ceux qui l'ont combattue dès le début. Dans tous les cas, l'idée est d'éviter absolument cette amnistie et il aurait peut-être mieux valu encore ne pas finan-

cer un avis de droit auprès du professeur Oberson tant les considérants de l'arrêt étaient clairs. Une telle amnistie était illégale et ne respectait en rien la Constitution.

Pour voir plus loin et comme on l'a prêché depuis le début, il y a cette dénonciation spontanée. L'offre est donnée aux personnes de régulariser leur situation, non seulement à une mais à deux reprises, à des conditions très favorables. Alors, je pose la question à M. le Commissaire du Gouvernement: pourquoi, depuis l'abandon de cette amnistie, n'a-t-on pas plus de publicité en relation avec cette dénonciation spontanée? On voit dans les journaux des commentaires et des réunions pour aider les gens à remplir leur taxation fiscale, on voit une campagne OFF en long et en large. Pourquoi pas «Fribourg, l'amnistie en moins»? Nous avons les moyens, avec les collaborateurs du Service des contributions de donner une information claire à tout le monde. Et peut-être que M. Godel, en voyant les recettes que ces dénonciations spontanées ont déjà rapportés, pourra axer maintenant la publicité du Service des contributions de manière à rapporter autant que l'amnistie mais d'une manière parfaitement équitable pour tout le monde.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical prend acte de la conclusion du Conseil d'Etat et regrette que des décisions politiques soient invalidées par la justice. J'ai le désagréable sentiment que cette justice ne respecte plus la séparation des pouvoirs et la volonté de la législature en s'accordant une largesse d'interprétation très importante, qui, personnellement, m'interpelle énormément.

Le groupe libéral-radical dénonce aussi le fait qu'un parti politique puisse détourner une volonté populaire par la voie juridique. Ce n'est pas l'image que nous nous faisons de la démocratie et du respect de la volonté populaire. Fort de ce constat, le groupe libéral-radical s'abstiendra lors du vote. Sans vouloir répéter les arguments largement développés par mes préopinants en faveur d'une mesure qui, au-delà de la réaction purement idéologique, permettrait au canton d'assumer ses tâches sociales en évitant, d'une part, les coupes budgétaires ou, d'autre part, l'augmentation de la charge fiscale très lourde des citoyennes et citoyens fribourgeois.

Toutefois, non résigné, j'annonce l'intention du groupe libéral-radical de déposer une nouvelle motion pour demander au Conseil d'Etat d'intervenir par la voie de l'initiative cantonale afin de revenir sur le terrain politique en demandant que le Parlement fédéral introduise l'amnistie fiscale générale sur le plan national.

Mesdames et Messieurs, j'invite tous ceux, et je sais que vous êtes nombreux, qui croient aux bienfaits de l'amnistie générale à nous soutenir dans cet acte qui va dans la direction d'une résurrection.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). La contradiction de mes collègues Castella et Gobet me fait réagir très brièvement.

Eux qui ne manquent pas une occasion de couper les ailes de l'Etat, viennent dire aujourd'hui que 52, 53, 55 ou 60 millions de francs seraient très opportuns pour assurer les différentes tâches sociales que l'Etat a à assumer vis-à-vis de ses citoyens. Ils regrettent que cet argent ne soit pas mis à disposition de la collectivité publique, pour reprendre les paroles de M^{me} Gobet. Je leur laisse ces contradictions et j'en discuterai volontiers avec eux autour d'un café. J'espère surtout que vous vous souviendrez, au moment de défendre véritablement les besoins de la population fribourgeoise, de ce regret que vous avez aujourd'hui de manquer de moyens.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie tous les intervenants qui suivent le Conseil d'Etat, même si certains souhaitent ne pas voter, considérant que l'amnistie aurait été une bonne chose. Je vous rassure, j'étais aussi de cet avis. Comme le député Peiry l'a dit, c'est avec regret que l'on l'abandonne. En écoutant M. le Député Butty, que j'ai déjà eu l'occasion d'entendre au groupe ce matin, je dois avouer que cela fait longtemps qu'il ne m'a pas fait rire, même un jour de deuil.

M^{me} la Députée Christa Mutter a fait des remarques concernant l'estimation et le fait qu'elle a sursauté en entendant que l'on ne voulait pas récupérer cet argent. Je vous rassure, M^{me} la Députée, et vais vous donner une démonstration de ce que fait le canton par rapport à l'investigation et l'argent qui a déjà été récolté. Cela va peut-être vous faire sursauter à nouveau. Des expertises sont effectuées dans le cadre des taxations des personnes morales et des indépendants. La section des personnes morales ainsi que le secteur de révision traitent 13 000 dossiers chacun. En moyenne, pour chacun des deux, 130 dossiers par année font l'objet d'un contrôle de la comptabilité sur place. Pour les autres dossiers, il n'existe pas de statistique précise des demandes d'informations complémentaires. On peut toutefois estimer qu'un dossier sur quatre fait l'objet d'une demande de renseignement complémentaire, soit par courrier, téléphone ou courriel. Les registres du commerce sont aussi une source d'investigation. Tous les jours, le Service cantonal des contributions croise les données du registre du commerce pour assurer la mise à jour des assujettissements des personnes morales, le domicile fiscal dont nous avons parlé avec les mesures d'économies. Dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, il a été demandé qu'une cellule ad hoc soit mise sur pied pour contrôler et détecter les personnes physiques qui résident dans le canton durant la semaine tout en conservant leur domicile dans un autre canton. Le Service cantonal des contributions a répondu à cette demande en créant un processus permettant de détecter et d'examiner les personnes physiques remplissant les conditions en matière de domicile fiscal. Pour ce faire, il y a lieu de relever que la collaboration active des communes est nécessaire. Sans les listes des personnes physiques qu'elle nous communique, le Service cantonal des contributions n'aurait aucun moyen de détecter ces personnes qui logent et travaillent durant la semaine dans le canton de Fribourg. A ce jour, la cellule domicile fiscal du

secteur a examiné 314 cas, 72 sont encore en cours d'examen et 82 nouveaux contribuables ont d'ores et déjà été assujettis. On vous démontre, par ce biais, que le travail se réalise.

Les certificats de salaires: le Service a mis en œuvre, de manière systématique, l'obligation de transmission des certificats de salaire par les employeurs. De nombreux cas de non-déclaration de revenus, notamment accessoires, sont découverts et refont surface. Parallèlement, une procédure de rappel d'impôts et de soustraction fiscale est introduite dans chaque cas où ces revenus n'avaient pas été déclarés par le passé. On reçoit, chaque semaine, deux à trois cas provenant de cette mesure mise en place. Les communications des employeurs, au niveau des certificats de salaires, sont obligatoires depuis 2015.

Par ailleurs, l'investigation fiscale s'effectue tous les jours lors des travaux de taxation et consiste à examiner d'un œil critique les déclarations d'impôts et à interpeller les contribuables sur des points précis de leur déclaration. Ce travail prend du temps et c'est la raison pour laquelle les effectifs du Service cantonal des contributions ont été renforcés. En effet, en 2014, 2,45 EPT ont été alloués au secteur taxation des personnes physiques. Toujours en 2014, 2,6 EPT ont été attribués au Service cantonal des contributions pour l'indexation des valeurs locatives. Ces EPT, qui seront affectés au secteur taxation, contribueront à faire face à l'augmentation mais aussi à l'investigation fiscale.

Finalement, une dernière mesure: je tiens à mentionner que le mécanisme de croisement des données, on l'avait dit dans le cadre des mesures structurelles et d'économies des contrôles des habitants avec les données du registre des contribuables des personnes physiques sont prêts, mais bloqués pour l'heure, faute d'autorisation. Elle doit être accordée par l'autorité de la transparence et de la protection des données.

Je vous ai cité ces éléments pour vous démontrer, si certains n'y croyaient pas, que le travail se réalise de manière professionnelle.

J'en viens maintenant aux dernières remarques concernant les dénonciations spontanées, qui sont non punissables, comme cela a été dit. Depuis 2010, cela nous a permis d'avoir des rentrées fiscales de près de 18 millions de francs, montant de l'impôt cantonal récupéré, sans les communes et les paroisses bien entendu. Ce qui nous a amené des capitaux non-déclarés pour 412 millions et des revenus non-déclarés pour 50,5 millions de francs. Si certains avaient des doutes quant au travail réalisé, ces éléments le démontrent.

Pour le dernier point, je pense qu'une amnistie fédérale est nécessaire. Je suis persuadé qu'il reste encore de l'argent à récupérer. Avec M. le Député Mauron, nous sommes d'accord quant au fait que tout cet argent doit être déclaré. La manière d'y arriver est différente de celle proposée dans le décret, qui aurait été beaucoup plus rapide. En effet, plusieurs interventions parlementaires étant en cours, la question de

l'amnistie au niveau fédéral devrait revenir sur la table. Le débat sera très vraisemblablement relancé lorsqu'il sera question de débattre l'initiative «Oui à la sphère privée» qui, en cas d'acceptation, poserait quelques difficultés aux autorités fiscales. Je souhaite évidemment que cette amnistie au niveau fédéral règle, une fois pour toutes, ces problèmes. Cela serait bien pour nos finances cantonales. Avec la publicité que l'on fait aujourd'hui et ce qui sera relaté dans la presse, on verra si cela nous permettra de boucler les comptes de l'Etat 2016 sans toucher la fortune, comme cela a été critiqué à juste titre lors de l'examen du budget.

Avec ces considérations, je vous recommande de suivre le Conseil d'Etat sur cette amnistie.

Vote

- > Au vote, la proposition du Conseil d'Etat est acceptée par 75 voix contre 0 et 21 abstentions.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG / MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG / MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 75.*

Se sont abstenus:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR / FDP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 21.*

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret 2015-DIAF-110 sur les naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à quatorze reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 139 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 109 dossiers, 30 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et sur la nationalité.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet tel que présenté. Si vous l'acceptez, ce sont 195 personnes qui obtiendront la nationalité suisse et 203 qui deviendront fribourgeois.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'entrer en matière et d'accepter la naturalisation des personnes mentionnées dans le décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

¹ Texte du décret pp. 2655ss.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS / SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC / SVP), Schuwey Roger (GR,UDC / SVP), Serena Silvio (SE,ACG / MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS / SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 81.*

Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

Projet de loi 2015-DIAF-14 Modification de dispositions diverses dans les domaines relevant des institutions (droit de cité dans les communes fusionnées, nouvelle organisation de l'état civil, listes et certificats de capacité civique)¹

Rapporteur: **Sabrina Fellmann** (PS/SP, LA).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions,
de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le 1^{er} décembre dernier, la commission a examiné les trois projets de loi destinés à modifier plusieurs dispositions légales dans le domaine des institutions. Le premier projet, qui modifie la loi sur les communes et la loi sur le droit de cité et qui est à mettre en lien avec la motion de M. le Député Pierre-André Grandgirard, a pour objectif de permettre aux personnes concernées par une fusion de communes la possibilité de conserver une trace écrite de leur ancienne commune d'origine sur les actes officiels. Dans ce contexte, les discussions de la commission, ont notamment porté sur le rapport entre les enjeux et les objectifs du projet, à savoir l'aspect sentimental et émotionnel que peut revêtir la conservation de la mention de son ancien lieu d'origine ainsi que le lien entre cette possibilité et la facilitation des fusion des communes mais aussi sur le rapport avec les moyens que nécessitera forcément sa mise en œuvre en termes de ressources. Après discussion, la commission a décidé d'entrer en matière sur ce projet, estimant que la variante proposée démontre un équilibre entre les objectifs et les moyens, notamment si l'on considère le fait que l'inscription opérée le sera sur demande et qu'elle sera également possible avec une rétroactivité de deux ans. La commission vous recommande donc de soutenir ce projet de loi selon la version du Conseil d'Etat.

Le deuxième projet, qui modifie la loi sur l'état civil, propose une réorganisation de l'état civil sur le principe d'un arrondissement unique et donc la création d'un Office de l'état civil du canton de Fribourg. La commission soutient également l'entrée en matière pour ce projet et salue le gain en efficacité qu'engendrera cette réorganisation.

Dans ce contexte, les discussions de la commission ont notamment porté sur la question de la répartition des différents sites de l'état civil dans le sens de la garantie d'un service de proximité. La commission a fait une proposition dans ce sens, qui sera traitée à l'article 3, et vous recommande de soutenir sa version bis. Il s'est agi, pour la commission, de tenir compte des sensibilités relatives à la proximité des services sans pour autant préteriter les éventuelles discussions relatives à l'évolution territoriale future.

¹ Message pp. 2543ss.

Le troisième projet, qui modifie la loi sur l'exercice des droits politiques, est une adaptation légale qui fait suite à la décision de La Poste Suisse SA de créer une nouvelle enveloppe pour les scrutins. Dans ce contexte, le projet de loi propose aussi de supprimer l'élaboration des listes de personnes étrangères dotées de la capacité civique communale par le Service de la population et des migrants, considérant que ce Service n'a plus d'utilité, puisque les communes sont actuellement en mesure de tenir le registre à jour avec les moyens dont elle dispose. Là aussi, la commission vous recommande de soutenir ce projet de loi selon la version du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous recommande d'entrer en matière sur ces trois projets de loi qui ont été bien décrits par M^{me} la Rapporteuse. Le Conseil d'Etat ne rejoint pas la commission au sujet de l'amendement sur les sites de l'état civil et il maintient sa version initiale. Pour le reste, il la rejoint entièrement.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune du Pâquier.

Le groupe libéral-radical a examiné les trois projets portant sur le droit de cité, l'état civil et la capacité civique et il entre en matière sur ces projets de loi, qui relèvent de la cosmétique juridique. Il souhaite néanmoins vous faire part de quelques observations.

- > **Projet A:** nous saluons le fait que cette modification permettra de lever certains obstacles en lien avec les processus de fusion et permettra aux citoyens qui le souhaitent de conserver leur origine initiale. Pour cela, une requête écrite devra être déposée dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. Lors d'une requête collective d'une famille, un seul émoulement devra cependant être facturé. Il faut rappeler que l'expression «originaire de» est un terme légal de l'état civil. Le droit de cité équivaut à celui d'origine et il disparaît, suite à une fusion de communes, sur les documents officiels. L'origine revêt un aspect identitaire et affectif dans notre pays, alors que dans d'autres pays, il n'est qu'indicatif. Une majorité de personnes souhaitent conserver cette traçabilité. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre «j'ai mes racines à...» ou encore plus communément «ce sont des Charrière de Cerniat, des Kolly de La Roche». Ceci rattache ces familles à une région ou un lieu. Il est vrai aussi que, de par la grande mobilité des personnes aujourd'hui, le rattachement au territoire s'atténue. Néanmoins, pour avoir rencontré des personnes immigrées de Nova Friburgo, j'ai senti leur fort attachement à leur origine qui fait partie en fait de leur histoire. Imaginez des Perritaz de Villarod devenir des Perritaz du Glèbe, difficile de s'y retrouver, non? Comment ces familles de migrants seront-elles informées de la nécessité de déposer une demande pour conserver leur origine? De plus, tous ces changements vont complexifier consi-

dérablement l'établissement d'un arbre généalogique qui retrace toute l'histoire d'une famille. L'aspect financier nous préoccupe aussi. Nous avons pris note que certains registres communaux auront à subir des adaptations de leur programme informatique, susceptibles d'engendrer un coût financier à charge des communes. A ce titre, nous demandons au canton de faire en sorte qu'il reste proportionnel au but visé.

- > **Projet B:** le groupe libéral-radical salue le fait que le canton ne compte désormais plus qu'un seul arrondissement d'état civil tout en sachant que ses activités continueront de s'exercer, comme maintenant, sur différents sites décentralisés. Néanmoins, pour satisfaire à l'exigence d'une administration de proximité, il est souhaité qu'un site par district soit maintenu dans un souci de limiter les déplacements coûteux et nuisibles à l'environnement;
- > **Certificats de capacité civique:** le système actuel a fait son temps et la réforme demandée par La Poste est pertinente. Cependant, la conception de l'enveloppe et du feuillet ne paraît pas plus simple, pour le citoyen lambda, et il faut tendre vers un document plus simple et surtout accessible à tout un chacun.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical entrera en matière sur ces projets de modification à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Hayoz Linus (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich wohne in einer Gemeinde, die im Jahre 2017 mit zwei anderen Gemeinden fusionieren wird.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat sich mit den drei Gesetzesentwürfen befasst und beschliesst, auf die Entwürfe einzutreten.

Zum Gesetz über die Gemeinden und das freiburgische Bürgerrecht: Die wesentlichen Änderungen sind: Personen können innerhalb von 2 Jahren nach Inkrafttreten der Gemeindefusion beim zuständigen Amt einen Antrag stellen, damit der Name der ursprünglichen Heimatgemeinde in Klammern hinter dem Gemeindebürgerrecht der neuen Gemeinde steht. Bei den Gemeinden, die schon fusioniert sind, kann der Bürger bis 2 Jahre nach Inkrafttreten des Gesetzes denselben Antrag stellen. Die Anträge sind gebührenpflichtig. Finanzielle Auswirkungen haben diese Gesetze für den Staat und die Gemeinden in der Infrastruktur der Informatik. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei schliesst sich dem Antrag der Kommission an und stimmt dem Gesetz in der Fassung des Staatsrates zu.

Zum Zivilschutzgesetz (neue Organisation des Zivilstandswesens): Die wesentliche Änderung ist: Der Kanton bildet einen einzigen Zivilstandskreis mit Sitz in Freiburg. Damit die Volksnähe erhalten bleibt, hat die Kommission den Artikel 3 Abs. 2 dahingehend geändert: «Die Tätigkeit des

Zivilstandsamt des Kantons Freiburg wird an mindestens einem Standort pro Bezirk ausgeführt.» Im Entwurf werden auch die Kompetenzen klar geregelt und einige redaktionelle Änderungen vorgenommen. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei beschliesst, das Gesetz in der Fassung der Kommission anzunehmen.

Zum Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte: Da das aktuelle Antwortcouvert, das zugleich als Stimmausweis dient, mit zwei Adressen versehen ist, hat die Post vermehrt Probleme mit dem Einlesen der richtigen Adresse. In Zukunft darf nur noch eine Adresse auf dem Couvert sein. Daher müssen der Artikel 2 Abs. 2 und der Artikel 18 Abs. 2 und 3 geändert werden. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei schliesst sich dem Antrag der Kommission an und stimmt dem Gesetz in der Fassung des Staatsrates zu.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique d'une commune non encore fusionnée.

Cela dit, le groupe socialiste, au nom duquel je m'exprime ici, a examiné avec le plus grand soin les trois projets qui sont soumis ici à la discussion du Grand Conseil. Il opte pour l'entrée en matière, avec toutefois quelques remarques en ce qui concerne deux de ces trois projets.

- > Le projet A tout d'abord: s'agissant de la question de garder son ancien droit de cité. Différents avis au sein du groupe ont été exprimés. Certains, dont je fais partie, considèrent la proposition comme compliquée pour finalement pas grand-chose, un peu lourde d'application et se demandent si vraiment le jeu en vaut la chandelle. D'autres, néanmoins, se sont montrés très attachés au principe des racines, de l'attachement que peuvent ressentir certaines personnes lorsque les communes sont fusionnées. On a eu différents exemples effectivement, et elles ont considéré qu'il fallait quand même permettre à ces citoyens de la nouvelle commune de garder leur origine primaire de manière à ce qu'il y ait une sensibilité de leurs racines antérieures qui leur reste. Par contre, le groupe a soulevé la question du délai de deux ans qui, finalement, pourrait prêter à tort aux habitants de communes déjà fusionnées, qui, eux, n'ont pas eu la même chance de pouvoir garder leur droit de cité. Devant tant de diversité, le groupe socialiste laissera la liberté de vote à ses membres sur cette question.
- > S'agissant du projet B, le groupe socialiste, pour ce qui est de la question des sites des différents états civils, salue la réunification en un seul site, qui a pour effet de simplifier très largement les procédures, de rendre la question beaucoup moins onéreuse et il salue également l'idée du Conseil d'Etat de maintenir des sites de proximité dans différents endroits. Néanmoins, il ne se ralliera pas à la proposition de la commission d'avoir un site

par district, puisqu'il estime que la version du Conseil d'Etat est en elle-même suffisamment souple lorsqu'elle estime qu'il convient de couvrir rationnellement et équitablement l'ensemble du territoire. Cela donne la garantie que le citoyen du fin fond de la Veveysse ne devra pas aller au fin fond de la Singine pour se marier. D'autre part, cela permet aussi, en cas de l'inévitable réunification des territoires et des districts de pouvoir, si les districts disparaissent, de ne pas avoir dans le texte une référence aux districts. Le groupe socialiste, dans son immense majorité, votera la version du Conseil d'Etat.

- > Enfin, en ce qui concerne le projet C, le groupe socialiste ne fera pas de remarque particulière, si ce n'est que l'on peut voir avec consternation que ce qui vient d'en-haut, c'est-à-dire de la Confédération, n'est pas toujours très compatible avec des pratiques simples et qui ont fait leurs preuves jusqu'ici, mais puisque les PTT ne veulent pas d'une enveloppe, fût-elle inscrite à la machine, il faudra bien que l'on s'y plie.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in diesen Angelegenheiten: Ich bin Gemeinderätin in Murten und bin somit betroffen von den Gesetzesänderungen, was das Bürgerrecht und den neuen Stimmrechtsausweis betrifft.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich intensiv mit den drei Gesetzesentwürfen auseinandergesetzt. Zum Gesetzesentwurf, der das Bürgerrecht betrifft, hält die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei fest, dass es sich bei Gemeindefusionen um ein sensibles Thema handelt. Auch wenn der frühere Heimatort nur in Klammern aufgeführt sein wird, so wie es der Gesetzesentwurf vorsieht, so ist die Fraktion der Auffassung, dass es sich um eine verhältnismässig teure Geste handelt. Wir anerkennen aber, dass dieser Akt bei vielen Bürgerinnen und Bürgern grosse Bedeutung erlangt, wenn es um Gemeindefusionen geht. Zudem begrüssen wir das Entgegenkommen des Amtes für Familiensuche (nebst persönlichen Anträgen) für einen Eintrag der früheren Heimatgemeinde.

Mit der zweiten Vorlage, der Kantonalisierung des Zivilstandswesens, ist die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einverstanden. Die Garantie eines Service public in jedem Bezirk, wie es die Kommission vorschlägt, unterstützen wir. Unbestritten ist auch die Änderung der Form des Stimmrechtsausweises. Die Form des Ausweises, ausgestaltet als Blatt oder Karte, ist aber in der Handhabung genau zu prüfen, bevor mit zerschnittenen Stimmrechtsausweisen beim Öffnen der Umschläge ein Problem auftritt.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei für Eintreten der drei vorliegenden Gesetzesentwürfe.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). Quand il s'agit de convaincre des citoyens d'adhérer à un projet de fusion

communale, il faut des arguments pour la raison, pour le porte-monnaie mais il faut aussi des arguments pour le cœur. Je suis persuadée que l'attachement de beaucoup de Fribourgeois à leurs communes d'origine a constitué un motif de refus, voire même de retenue, lorsqu'il a fallu se prononcer sur une fusion communale. Quelque chose d'important se perdait dans la manœuvre, c'est pourquoi la proposition de retrouver, de maintenir une mention de sa commune d'origine originelle, si je puis dire, de son identité civile au cœur de sa famille qui est comme un héritage à transmettre à ses enfants, cette proposition était absolument nécessaire. C'est pourquoi le groupe Alliance centre gauche entre en matière et soutiendra, à l'unanimité, cette modification et ce projet A.

Ensuite, nous avons étudié avec attention le projet B. Dans ce genre de réorganisation et de centralisation, nous craignons toujours des pertes d'emplois, des pertes d'autonomie et une dilution des compétences. Or, nous constatons que dans ce projet, il y a plus à gagner qu'à perdre. Dans notre époque mobile, informatisée, connectée et globalisée au niveau cantonal, cette réorganisation est un plus pour les citoyens sans nuire à l'image et à l'efficacité de ce Service. Le groupe Alliance centre gauche soutient cette évolution. Nous acceptons également la proposition bis de la commission, qui garantit un site d'état civil dans chaque district.

Enfin, nous entrons en matière et nous soutiendrons la modification de la loi qui concerne le certificat de capacité civique et les listes.

Nous remercions M^{me} la Commissaire d'avoir regroupé ces trois objets dans une seule discussion. C'était tout-à-fait justifié et efficace.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Concernant le projet de loi modifié en la loi sur l'état civil, je soutiens la proposition de la commission pour que l'activité de l'Office de l'état civil du canton de Fribourg s'exerce sur au moins un site par district. En effet, cette loi a déjà été modifiée il y a moins de dix ans. Avant, les mariages se faisaient dans les communes et maintenant dans chaque district. Je crois que beaucoup de personnes sont attachées à la possibilité de se marier dans leurs districts. Pour une meilleure efficacité, je tiens aussi également à souligner que le fait d'avoir un chef par site est également quelque chose d'important que la loi prévoit.

La Rapporteuse. Je remercie les groupes qui se sont exprimés sur cette question et pour leur entrée en matière sur les trois projets.

Concernant le projet A, je laisserai M^{me} la Commissaire du gouvernement répondre aux questions techniques sur les émoluments, les charges financières ou sur les questions liées à la rétroactivité et également pour le projet b, en ce qui concerne les questions de la répartition des compétences entre les différents sites.

Pour le projet B, en ce qui concerne la commission et sa proposition de modification, je préciserai peut-être que cette question a fait l'objet de passablement de discussions en commission. Plusieurs options ont été envisagées afin de pouvoir marier les différentes sensibilités dans ce domaine, des propositions plus figées, d'autres plus souples, comme celle choisie par la commission. Il s'agissait surtout de satisfaire à l'exigence d'une administration de proximité sans vouloir pour autant préteriter d'éventuelles discussions futures qui pourraient avoir trait à l'évolution du territoire.

Pas de commentaire au sujet du projet C.

La Commissaire. Je constate que la question de la commune d'origine constitue un élément important pour bon nombre de personnes. Bien entendu pas pour toutes, en raison des problèmes de mobilité évoqués par certains députés. Je constate qu'il y a unanimité à aller dans la direction du changement.

Je réponds aux questions financières. L'émolument se monterait à une centaine de francs, montant identique lors d'une requête familiale. Concernant la rétroactivité, il est clair qu'elle est prévue uniquement en cas de fusion de communes dans les deux ans. Toutes les communes fusionnent un jour ou l'autre, en tout cas un bon nombre d'entre elles, et une occasion sera ainsi donnée à une grande proportion de citoyens de retrouver le nom de leur ancienne commune s'ils le souhaitent. Nous avons décidé cela sur requête, pour des raisons pragmatiques et pour ne pas charger les services de l'Etat, mais c'est un aspect émotionnel important que j'ai souvent rencontré en allant défendre les fusions de communes dans notre canton. Vous avez parlé de frais pour l'Etat. Dans le message, nous évoquons pour FRI-PERS entre 30 et 50 000 frs sans l'adaptation des programmes communaux. Ce sont des frais importants mais maîtrisables.

En réponse à l'amendement de la commission sur les sites de l'état civil, je l'ai dit tout à l'heure, le Conseil d'Etat maintient sa version initiale en parlant d'une répartition équitable et rationnelle sur tout le territoire. Cela veut dire que l'on pense vraiment aux districts, à la proximité mentionnée par le Député Linus Hayoz, mais que l'on se réserve quand même la possibilité d'être efficaces et rationnels. En voulant trop se focaliser sur «un site par district», d'abord on anticipe une fusion de district, mais on n'est peut-être pas assez souple. Cela induirait peut-être des charges financières trop conséquentes. C'est en tout cas la crainte du Conseil d'Etat au sujet de la proposition bis de la commission. Juste une remarque au sujet des sites pour se marier, c'est l'alinéa suivant dans l'article: les sites pour se marier ne sont pas nécessairement les sites où l'état civil effectue son travail. La modification de loi fait des progrès quant aux sites pour se marier, dans le sens où il y a les sites officiels, les sites agréés et d'autres endroits qui peuvent être acceptés pour les différentes cérémonies. Cette proposition de modification nous donne plus

de souplesse et même si le citoyen de la Veveyse veut se marier, pour des raisons de famille, dans une salle de la Singine, il pourra le faire, mais il pourra aussi se marier en Veveyse. Nous allons vraiment dans un sens d'entraide et le but n'est pas de déplacer les personnes qui travaillent dans l'état civil mais bien de déplacer le travail pour que nous puissions faire face aux demandes accrues et nous aider mutuellement à accomplir les différentes tâches qui doivent être accomplies dans l'état civil.

Pour le troisième projet relatif au certificat de capacité civique, je constate qu'il n'y a aucune contestation, puisqu'il s'agit d'une modification voulue par La Poste Suisse.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture (projet A)

ART. 1

ART. 104

La Commissaire. Dans la loi sur les communes, il s'agit de préciser les dispositions relatives au droit de cité, qui sont dans l'autre loi.

- > Adopté.

ART. 139

La Commissaire. L'article 139 actuel cite de manière erronée le terme de «bourgeois». L'article 139 alinéa 1 est la reprise de l'article 139 actuel, mais avec le terme «droit de cité».

- > Adopté.

ART. 2

ART. 1 AL. 2 (NOUVEAU)

La Commissaire. J'ai déjà donné les explications concernant cet article, qui fait suite directe à la motion du député Pierre-André Grandgirard.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté..
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture (projet A)

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final (projet A)

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR / FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS / SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS / SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR / FDP), Ith Markus (LA,PLR / FDP), Jakob Christine (LA,PLR / FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS / SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC / SVP), Schneuwly André (SE,ACG / MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG / MLB), Thomet René (SC,PS / SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamong Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

A voté Non:

Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 1.*

Première lecture (projet B)

ART. 1

PRÉAMBULE, 2^e RÉFÉRENCE

> Adopté.

CHAPITRE 2 (ART. 3 À 12)

> Adopté.

ART. 3

La Rapporteuse. Relativement à la proposition bis de la commission, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer le point de vue de la commission, à savoir un équilibre entre une centralisation et un gain en efficacité et l'exigence de l'administration de proximité.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'amendement de la commission parlementaire mais ne peut s'y rallier. Le Gouvernement tient, il l'a dit dans son message, à une présence de l'état civil dans chaque district, comme c'est le cas actuellement. Toutefois, il remarque que figer cette répartition dans la loi ne serait pas sans poser certains problèmes. Il convient d'adopter aujourd'hui une loi qui puisse accompagner les évolutions futures, notamment en lien avec les structures territoriales. Il convient également de tenir compte des réels besoins de la population et des nouveaux outils pour y répondre, par exemple en matière de cyberadministration. Pour ces raisons, et tout en répétant qu'au vu de l'organisation cantonale actuelle, une présence dans chaque district est souhaitée par le Conseil d'Etat, je vous appelle à rejeter l'amendement et à confirmer la proposition du Gouvernement. Même si l'amendement peut se comprendre, la proposition du Gouvernement est bonne dans le sens où elle énonce un but, elle ne fige pas les structures et elle mentionne un équilibre rationnel et équitable dans tout le territoire cantonal.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 64 voix contre 18 et 1 abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS / SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS / SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Fellmann Sabrina (LA,PS / SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS / SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/

FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 64.

Ont voté Non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR / FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 18.

S'est abstenu:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP). Total: 1.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 4

> Adopté.

ART. 5

> Adopté.

ART. 6

> Adopté.

ART. 7

> Adopté.

ART. 8

> Adopté.

ART. 9

La Rapporteuse. La commission propose deux modifications dans le cadre de l'article 9, rien de spécifique au sujet de ces deux modifications. Il s'agit de précisions terminologiques, dont l'objectif est de clarifier les questions relatives aux lieux de célébration des mariages et des partenariats enregistrés.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2587ss.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 10 À 12

> Adopté.

ART. 14

> Adopté.

ART. 15

> Adopté.

ART. 16 AL. 2

> Adopté.

ART. 18 AL. 1 ET 2

> Adopté.

ART. 19 AL. 1

> Adopté.

ART. 20

> Adopté.

ART. 29 ET 29A

> Adopté.

ART. 30 AL. 1

> Adopté.

ART. 32

> Adopté.

ART. 36

> Adopté.

ART. 37 AL. 1 LET. A, D ET E

> Adopté.

ART. 40 AL. 1 ET 2

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture (projet B)

ART. 1

> Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 72 voix contre 13 et 1 abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Laufer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 72.*

Ont voté Non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS / SP), Gasser Benjamin (SC,PS / SP), Gobet Nadine (GR, PLR/ FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 13.*

S'est abstenue:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 1.*

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2587ss.

Vote final (projet B)

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD / CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR / FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS / SP), Flechtner Olivier (SE,PS / SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR / FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS / SP), Losey Michel (BR,PLR / FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS / SP), Roubaty François (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR / FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC / SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenue:

Berset Solange (SC,PS/SP). *Total: 1.*

—

Première lecture (projet C)

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture (projet C)

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final (projet C)

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR / FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS / SP), Girard Raoul (GR,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR / FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS / SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (GL,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (SE,ACG/MLB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR, PDC-PBD / CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 74.*

—

Rapport 2014-DIAF-96 Accueil de la commune de Clavaleyres (BE) par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat¹

Discussion

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Cette incorporation volontaire d'une commune bernoise dans le canton de Fribourg et la fusion avec la commune de Morat est une démarche rare dans l'histoire, dans notre histoire. La commune, avec son nom francophone, est une enclave allemande dans la partie francophone du canton de Fribourg. A la fin du XIX^e siècle, la commune comptait encore plus de cent habitants. Aujourd'hui, ils ne sont plus que quarante-huit, dont trente-neuf citoyens actifs. En d'autres termes, la commune comprend une quote-part de 20% de mineurs, ce que j'appellerais une structure de population bien équilibrée.

Auch sonst ist die Gemeinde bezüglich anderer Voraussetzungen gut aufgestellt. Die Fragen rund um das Wasser beziehungsweise das Abwasser sind geregelt, das Land ist erschlossen, die Strassen gut erhalten und die Ortsplanung bereits unter Dach und Fach. Sie verfügt ausserdem über ein Vermögen von knapp einer halben Million Franken. Die Grösse der Gemeinde von 100 Hektaren – Clavaleyres ist gleich gross wie die Gemeinde Greng, hat aber nur gut ein Viertel der Einwohner –, und vor allem die wenigen Einwohner erlauben es nicht mehr, selbständig auf den Füssen zu stehen.

Warum aber Murten? Clavaleyres ist deutschsprachig, arbeitet in den Bereichen Wasser, Feuerwehr, Schule, Einkaufsmöglichkeiten, Kultur bereits heute mit Murten eng zusammen. Die verbleibenden drei Gemeinderäte können nicht viel mehr machen als die Erhaltung des Bestehenden und Einsätze in Notfällen.

Non seulement le canton de Berne, dans une réponse à une interpellation d'un député bernois au printemps 2015, mais préalablement aussi, le conseil général de Morat, en 2014, à l'unanimité, ont déclaré être d'accord que des mesures nécessaires pour cette fusion intercantonale soient prises. Il ne reste maintenant que l'accord du canton de Fribourg, c'est-à-dire du Grand Conseil.

Une chose est sûre, avec cette fusion, nous pouvons réduire sensiblement les séances non faciles au-delà des frontières cantonales.

Das Verfahren braucht Zeit. Wären wir Napoleon, würden wir mit Pauken und Trompeten in Clavaleyres einmarschieren, das Land erobern und es danach Freiburg nennen. Statt mit Widerstand und Krieg würden uns die Einwohner

von Clavaleyres mit offenen Armen empfangen, und nach ein paar Unterschriften und einem grossen Fest wäre das Geschäft besiegelt. Heute ist es anders.

Trotz des aufwändigen Verfahrens dankt die Sozialdemokratische Partei dem Staatsrat, dass er Willens ist, die weiteren für die Umsetzung des Projekts notwendigen Schritte zügig einzuleiten und lädt den Grossen Rat ein, den Staatsrat dabei zu unterstützen.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin in Murten und von einem zukünftigen Zusammenschluss direkt betroffen. Ich äussere mich als Fraktionssprecherin.

Der idyllische Ort Clavaleyres, eine Gegend wie zu Gotthelfs Zeiten, war bis vor Kurzem ein unbekannter Fleck auf der Landkarte Freiburg. Mit der auf ungewöhnliche Weise ausser Betrieb gesetzten Zivilschutzsirene von Februar bis Oktober dieses Jahres – nur weil sich keiner der beiden Kantone, Bern und Freiburg, zuständig gefühlt hat – und dem ausserordentlichen Fusionsgesuch, erlangte Clavaleyres über die Kantons-grenze hinweg Beachtung.

Hinsichtlich der Fusion mit dem gewünschten Kantonswechsel des Gemeindegebiets Clavaleyres kann nicht von einem grossen Wurf und einer Grenzberichtigung gesprochen werden. Vielmehr muss von einem Rettungsanker für Clavaleyres durch die Gemeinde Murten und durch den Kanton Freiburg die Rede sein. Nach dem Scheitern des Zusammenschlusses mit der einzigen geographisch nahegelegenen bernischen Gemeinde Münchenwiler ist Murten die folgerichtige Partnerin für Clavaleyres. Man kann auch von einer logischen Folge der Entwicklung der vergangenen Jahre dieser Berner-Exklave sprechen.

Seit einiger Zeit arbeiten Murten und Clavaleyres auf zahlreichen Ebenen wie Bildung, Bevölkerungsschutz, Feuerwehr, Spitex, Tourismus und Abwasserentsorgung zusammen. Deshalb darf hier mit ruhigem Gewissen von einer Vernunftlösung gesprochen werden. Nicht umsonst haben die Gemeindeversammlung von Clavaleyres und der Generalrat von Murten einstimmig zu Fusionsverhandlungen Ja gesagt. Der Kanton Freiburg würde mit der Übernahme dieses Gebiets auch eine seiner zahlreichen Gebietslücken schliessen. Von einer Wiederherstellung der Situation, wie sie bereits von 1798 bis 1807 geherrscht hat, möchte ich jedoch nicht sprechen. Damals gehörte Clavaleyres bereits dem Kanton Freiburg an.

Trotz dem eher schwerfälligen und finanziell aufwändigeren Prozedere, das bei einer Fusion über die Kantons-grenze hinweg gefordert wird, stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei grossmehrheitlich für eine Umsetzung dieses Projekts mit den notwendigen Massnahmen.

¹ Texte du rapport pp. 2473ss.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Am 28. November 2013 hat Clavaleyres an seiner Gemeindeversammlung beschlossen, mit der Gemeinde Murten zu fusionieren. Der Generalrat der Gemeinde Murten hat an seiner Sitzung vom 30. April 2014 ebenfalls beschlossen, diese Gemeinde aufzunehmen. Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird diese Fusion einstimmig unterstützen. Es wäre für die Gemeinde Clavaleyres die bestmögliche Lösung, und wir hoffen, dass diese Fusion schnellstmöglich realisiert wird.

Nun gilt es abzuwarten, was der Grosse Rat von Bern beschliesst. Danach können wir mit dieser Fusion weiterfahren.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Bericht geprüft und diskutiert. Grossmehrheitlich unterstützen wir den Antrag, Vorarbeiten für eine Gesetzesanpassung zu machen, damit die Fusion zwischen den Gemeinden Clavaleyres und Murten realisiert werden kann.

Trotzdem hätten wir eine Frage an Frau Staatsrätin. Werden diese Gesetzesanpassungen nur für diese Fusion gemacht oder könnte es hier einen Präjudiz geben, so dass vielleicht noch andere Gemeinden auf dem Geschmack kommen könnten, den Kanton zu wechseln?

La Commissaire. Comme vous avez pu le constater à la lecture de ce rapport, les difficultés posées par la fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune de Morat sont inversement proportionnelles au nombre d'habitants concernés. Elles sont, en revanche, à l'image de l'importance historique de l'événement, puisque l'accueil de la commune de Clavaleyres dans le canton sera la première modification conséquente de la frontière fribourgeoise depuis Napoléon, en 1803, en tout cas d'après mes informations.

Il n'y a, toutefois, aucune gloire à tirer de ce projet d'extension du territoire cantonal. Il s'agit simplement de la poursuite de l'effort du canton de Fribourg pour renforcer les communes et leur autonomie avec pragmatisme. Si, cette fois-ci, cette politique concerne une commune bernoise, il faut y avoir avant tout les hasards de la géographie, qui ont contraint depuis des années les autorités de cette commune à confier une part importante de leurs prestations à la commune de Morat, comme cela a été relevé par M^{me} la Députée Thalmann-Bolz. Il convient ici de souligner leur grand pragmatisme, tant à Clavaleyres qu'à Morat. Désireuses de trouver les meilleures solutions pour leur population, elles n'ont pas arrêté leurs réflexions aux frontières cantonales. Le projet de fusion est la suite logique de cette ouverture.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat vous soumet un rapport et sollicite de votre part un vote de principe. Il ne s'agit pas encore d'accepter la fusion des deux communes et la modification des frontières mais simplement de donner un signal fort dans cette direction. Les administrations bernoise et fribourgeoise

travaillent déjà depuis plusieurs mois sur ce dossier. Je tiens à souligner devant vous l'excellente collaboration qui règne dans ces discussions afin de trouver des solutions pragmatiques aux problèmes juridiques complexes posés par ce projet. Je ne vais pas toutes les énumérer, je veux juste répondre à M^{me} Stempfel.

En fait, dans la lex Clavaleyres, on indiquerait qu'en cas de fusion de la commune de Clavaleyres avec Morat acceptée par le peuple, il y aurait une votation cantonale, puisque normalement, dans le canton de Berne, il y a un referendum populaire sur la modification des limites cantonales. Donc, cet article pourrait être repris dans d'autres lois si d'autres communes fusionnaient et devaient donc susciter une votation cantonale. C'est la démarche qui est proposée. Si la commune de Clavaleyres est très proche du canton de Fribourg, la route est encore longue avant sa fusion avec Morat. L'objectif est d'aboutir à une fusion avant la fin de la législature communale à Clavaleyres, soit en 2021 au plus tard.

Le Grand Conseil aura l'occasion de se prononcer à nouveau sur le dossier l'année prochaine lorsque lui sera soumis le projet de la lex Clavaleyres dont je vous parlais, qui devra donner les bases légales nécessaires à la votation sur la fusion et au changement des frontières cantonales.

Aussi, je vous invite à accepter, aujourd'hui, le présent rapport et à indiquer votre soutien à la poursuite des discussions fructueuses en cours.

Vote

- > Au vote, la conclusion du Conseil d'Etat est acceptée par 78 voix contre 0 et 2 abstentions.

Ont voté Oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woelfray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS / SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jekl Guy-Noël (FV,PS / SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC / SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland

(VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD / CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD / CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG / MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD / CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG / MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zomfing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 78.*

Se sont abstenus:

Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Postulat 2015-GC-64 Andrea Burgener
Woeffray/Peter Wüthrich
Encadrement des jeunes en difficulté majeure
en vue de leur insertion professionnelle¹**

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je vous déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de l'Association Foyer St-Etienne, qui comprend non seulement l'internat mais aussi la structure semi-fermée appelée Time Out. En plus, cette association comprend également le Centre de préformation professionnelle, la Préfo de Grolley. Cette structure accompagne des jeunes de 15 à 25 ans qui ont besoin d'un encadrement personnalisé pour l'insertion socio-professionnelle.

Je vous remercie, M. le Commissaire, pour le soutien à notre postulat. C'est une porte qui s'ouvre envers des solutions pragmatiques. Il fait tout à fait sens de ne pas créer une nouvelle structure mais de construire avec les forces existantes, néanmoins avec une mission additionnelle, celle de définir les prestations complémentaires pour des jeunes qui ne remplissent pas les exigences de l'assurance-chômage fédérale. Vu le succès modeste que le Centre de préformation professionnelle de Grolley et Cap'Formation connaissent, il est l'heure de renforcer et réorienter les efforts. Ce ne sont pas les structures qui ne fournissent pas un travail effectif et efficace, mais ce sont les jeunes, comme vous l'avez décrit dans votre réponse, qui exigent un accompagnement soutenu pour devenir enfin aptes au placement.

Notre postulat arrive au bon moment, car, si je suis bien informée, le nombre de jeunes inscrits à la plateforme ne cesse d'augmenter, donc les pistes que vous esquissez sont de bonnes pistes. Et l'idée de ne pas faire entrer tout de suite ces jeunes de la Préfo de Grolley mais de travailler en amont sur les prérequis nécessaires me semble une très bonne piste, également celle d'intensifier le case management en faveur des jeunes à la Préfo de Grolley. Il paraît juste de donner à la commission de la jeunesse en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle cette mission additionnelle telle que formulée dans notre postulat. Pour y arriver, il serait important de collaborer encore plus étroitement que cela se fait déjà maintenant avec les prestataires pour définir les réels besoins et pour trouver les solutions correspondant aux demandes et aux réalités du terrain. Ils attendent d'être impliqués dans la recherche de pistes à explorer. Mon engagement pour cette question est nourri par le fait que ces jeunes en difficulté majeure sont pris dans une logique de prise en charge dans le cadre des mesures fédérales de l'assurance-chômage. Je me heurte au fait qu'ils sont compris comme chômeurs avant d'avoir eu la moindre occasion et la moindre chance d'entamer une formation professionnelle.

Si cette logique ne pouvait être surmontée par des prestations additionnelles en amont pour entrer plus tôt dans la logique d'une formation professionnelle élargie, alors il faudrait réfléchir à instaurer un droit à la formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.

Avec ces remarques, je vous prie, aussi au nom de mon groupe, d'accepter ce postulat.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos deux collègues. Notre groupe souhaite commencer par saluer tout le travail et l'engagement des personnes au service des jeunes en difficulté dans notre canton. Nous avons eu l'occasion de visiter le Centre de préformation professionnelle de Grolley lors de notre dernière sortie du groupe et nous avons pu constater l'engagement important de ces jeunes et des personnes qui les accompagnent.

Même si beaucoup est déjà fait, nous avons conscience, comme le Conseil d'Etat, que nous pouvons toujours explorer de nouvelles pistes pour faire encore mieux. Nous sommes fortement engagés dans la politique familiale et l'insertion professionnelle des jeunes nous tient particulièrement à cœur.

C'est pourquoi notre groupe soutiendra massivement ce postulat dans le sens des propositions du Conseil d'Etat. L'élaboration d'un concept global, incluant le financement des mesures proposées, nous paraît, en effet, être la solution la plus judicieuse et la plus efficace.

Mäder-Brühlhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Regionalkommissionspräsidentin.

¹ Déposé et développé le 22 mai 2015, BGC p. 1066; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre, BGC p. 2664.

tin der Orientierungsschule Düdingen und Mitglied des Verbandes der Orientierungsschulen Sense.

Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt dieses Postulat vollumfänglich und nimmt mit Befriedigung Kenntnis von den verschiedenen Vorschlägen und geplanten Massnahmen des Staatsrates.

Es ist wichtig und richtig, für diese anspruchsvolle Phase des Übertritts in das Berufsleben entsprechend nachhaltige Massnahmen anbieten zu können, speziell für Jugendliche mit grossen Schwierigkeiten.

Obwohl die Zielgruppe des Postulats Jugendliche betrifft, welche die obligatorische Schulzeit bereits abgeschlossen haben, bin ich doch etwas erstaunt darüber, dass die Orientierungsschulen, welche immerhin die abgehenden Partner dieser Zielgruppe sind, in der Antwort auf das Postulat nicht einbezogen werden. Bei seinen Schlussfolgerungen hält der Staatsrat fest, dass es diesen Jugendlichen mehr an den Sozialkompetenzen als an den schulischen Kenntnissen fehle, um ins Berufsleben einzusteigen. Die Schule vermittelt nicht alleine schulische Kenntnisse, sondern auch wichtige Selbst- und Sozialkompetenzen. Die Lehrpersonen kennen ihre Schüler und sehr oft auch deren Probleme und können in diesen drei Jahren der Orientierungsfindung stark Einfluss nehmen und als natürliche Mentoren wirken. Diese Chancen gilt es zu nutzen.

Die Orientierungsschule hat die besondere Aufgabe, alle ihre Schülerinnen und Schüler entsprechend ihren Fähigkeiten und Neigungen möglichst direkt an die Bildungsgänge der Sekundarstufe II, sprich an die allgemeinbildenden und berufsbildenden Ausbildungsgänge heranzuführen. Dies gelingt ihr zwar in hohem Masse, aber wie das Postulat aufzeigt, halt leider nicht immer. Schüler mit grossen Schwierigkeiten bedürfen dementsprechend mehr Betreuung und Unterstützung. Speziell für die Schüler in den Förderklassen ist eine enge Beziehung zur Lehrperson und eine intensive Betreuung für die Berufswahlvorbereitung enorm wichtig. Das ist beste Prävention. Je erfolgreicher die Orientierungsschulen in Zusammenarbeit mit der Berufsberatung sind, umso weniger müssen Übergangsprogramme und somit zusätzliche Jahre als Vorbereitung oder Verlängerung in Anspruch genommen werden.

An den Orientierungsschulen Deutschfreiburgs zum Beispiel wird der Berufswahlvorbereitung bereits heute grosse Aufmerksamkeit geschenkt. Speziell in den Real- und in den Förderklassen wird intensiv an den überfachlichen schulischen und parallel auch an den wichtigen Selbst- und Sozialkompetenzen gearbeitet. Mit besonderen schulischen Angeboten werden bessere Voraussetzungen für die anschliessende berufliche Ausbildung der Jugendlichen geschaffen. Der Berufswahlprozess und die realistische Einschätzung ihrer Fähigkeiten werden gefördert und die Eigenverantwortung und Motivation im Übergangsprozess von der obligatori-

schen Schule in die Berufsbildung wird gestärkt. Und nicht zuletzt: Probleme werden frühzeitig erkannt.

An dieser Stelle möchte ich die Tatsache hervorheben, dass aktuell in den beiden Sprachregionen Unterschiede bestehen bei der Integration von OS-Schulabgängern in den weiteren Arbeits- und Ausbildungsprozess. Die staatlichen Statistiken zeigen auf, dass im französischsprachigen Raum der Anteil der OS-Abgänger ohne Anschlusslösung zu jeder Zeit bedeutend höher ist als in Deutschfreiburg. Ich sehe deshalb vor, mittels Postulat die Gründe für diesen Sachverhalt klären zu lassen.

Der Erfolg einer intensiven Berufswahlvorbereitung in den Orientierungsschulen zeigt deutlich auf, dass der geleistete Mehraufwand nachhaltig ist und sich mehr als lohnt. Ich frage deshalb den Staatsrat an, ob er bereit ist, direktionsübergreifend die Orientierungsschulen beider Sprachregionen in sein Gesamtkonzept einzubinden, ihre Kompetenzen zu nutzen und damit eine direkte Zusammenarbeit mit der kantonalen Kommission sicher zu stellen.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Je ne vais pas répéter le développement de la problématique, reconnue par le Conseil d'Etat, et je suis content qu'il propose d'accepter le postulat.

En ce qui concerne le taux d'insertion professionnelle du Centre de préformation professionnelle de Grolley, il est de 35% mais j'insiste sur le fait qu'il est en baisse. Il y a un grand risque que plus de 2/3 de ces jeunes passent entre les mailles du filet. Il faut prêter une attention particulière à ces jeunes qui n'ont pas de solution et qui risquent de se retrouver à l'aide sociale.

L'intention de confier l'étude à la commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle me paraît adéquate, car cette commission s'est déjà beaucoup investie préalablement et a exploré de nouvelles pistes, telles que travailler en amont sur le savoir-être ou intensifier le coaching, qui sont louables et méritent d'être étudiées.

C'est pour ces raisons que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutiendra la prise en considération de notre postulat.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Nombreuses sont les raisons qui empêchent des adolescents et de jeunes adultes en difficulté de s'insérer dans le monde du travail. J'aimerais prendre la parole au nom d'une poignée d'entre eux, qui étaient évoqués dans le postulat mais que la réponse du Conseil d'Etat n'a pas pris en considération. Il s'agit des jeunes qui ont suivi toute leur scolarité dans la filière officielle mais au bénéfice d'un suivi en intégration. Ces jeunes arrivent à la fin de leur scolarité avec des compétences minimales qui les excluent des prestations de l'AI mais qui ne leur permettent pas d'effectuer un apprentissage avec CFC. Ces jeunes relèveraient d'institutions comme Seedorf ou PROF-in. Mais voilà, pour y avoir accès, il faut être au bénéfice de l'assurance-

invalidité. Alors quel avenir pour eux? Le chômage puis l'aide sociale! On a vu mieux comme projet de vie...

Aujourd'hui même, Jean-Marc Richard anime nos radios nationales pour récolter des dons en faveur des jeunes qui décrochent. Alors doit-on se résoudre à proposer la charité à ces jeunes en difficulté? Pour moi, ils ont droit à la même sollicitude de l'Etat que leurs pairs qui ont eu la chance de naître dans la bonne famille et avec de bonnes capacités. J'appelle de mes vœux un travail rapide et efficace de la commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle et je suggère que les deux auteurs du postulat y soient intégrés.

Je vous invite bien sûr à accepter ce postulat pour enfin offrir un bel avenir à toute notre jeunesse.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Burgener/Wüthrich diskutiert und behandelt. Die Postulanten regen an, dass die Betreuungsdauer für Jugendliche mit grossen Schwierigkeiten über das Jahr Préfo hinaus verlängert werden solle.

Der Staatsrat erwähnt in seinem Standpunkt, dass ein System für die Berufsvorbereitung bestehe. Weiter erwähnt er, dass es vielen Jugendlichen mehr an Sozialkompetenz als an schulischen Kenntnissen fehle, um ins Erwerbsleben einzusteigen. Eine wichtige Stelle ist die kantonale Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung (KJS), die das ganze System koordiniert. Der Staatsrat empfiehlt dem Grossen Rat, das Postulat anzunehmen und die kantonale Kommission mit der Prüfung der verschiedenen Möglichkeiten zu betrauen.

Unsere Fraktion schliesst sich der Empfehlung des Staatsrates an und stimmt dem Postulat einstimmig zu.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Wie soll Jugendlichen geholfen werden, die keine Berufsausbildung finden? Grossrätin Burgener Woeffray und Grossrat Wüthrich schlagen vor, eine neue Berufsvorbereitungsmassnahme einzuführen. Der Staatsrat hat in seinen Antworten auf parlamentarische Vorstösse ja stets versichert, dass er niemanden auf der Strecke, das heisst ohne Berufswahl-lösung, lassen will. Zusammen mit der kantonalen Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung hat er bereits zahlreiche Massnahmen eingeführt, um die Eingliederung dieser Jugendlichen zu erleichtern. Es gilt nun, diese Massnahmenpalette zugunsten der Jugendlichen feinzutunen, denn der Staatsrat teilt die Sorgen von Grossrätin Burgener Woeffray und Grossrat Wüthrich, so wie der 24 Mitunterzeichnenden.

La structure d'encadrement des jeunes qui ne trouvent pas de places de formation se décompose en différentes mesures, qui se concrétisent dans trois institutions différentes, ici, dans le canton de Fribourg: Intervalle, REPER et le Centre de

préformation de Grolley. Intervalle organise des semestres de motivation tandis que REPER et le centre de Grolley mettent à disposition des mesures de préformation. Les mesures s'adressent donc à des jeunes qui ont des difficultés d'insertion mais à des degrés différents.

Les jeunes qui participent au programme Intervalle sont les plus proches du marché du travail. Ce sont également les plus nombreux.

Le centre de Grolley prend donc en charge les jeunes qui ont le plus de difficultés. Son taux d'insertion dans le monde du travail est le plus faible des trois mesures, parce que les jeunes éprouvent d'autres problématiques que la recherche d'une place d'apprentissage.

REPER s'adresse à un public qui se situe entre le semestre de motivation à Intervalle et la préformation de Grolley.

Il y a aussi une question de financement, cantonal ou fédéral. Si on va via les semestres de motivation – M^{me} Burgener l'a souligné – c'est via la législation pour le chômage que le seco paie des contributions, mais pour ce qui concerne le Préfo de Grolley, là, c'est le canton qui doit financer exclusivement ses coûts.

Des solutions nouvelles sont à relever ou à trouver et, dans ce cadre-là, il est important de pouvoir approfondir ces questions, comme M^{me} Burgener et M. Wüthrich le demandent. C'est la commission qui va se pencher sur ces questions et va proposer de nouvelles mesures, en tout cas je l'espère.

Par rapport à l'idée de M^{me} Lehner-Gigon d'intégrer les postulants, je dois dire que là, il s'agit vraiment d'une commission extra-parlementaire, présidée d'ailleurs par M. le Directeur général de Crema, M. Paul-Albert Nobs, mais qui compte des chefs de service, par exemple du Service de l'orientation professionnelle de la formation des adultes, du Service public et de l'emploi, le Directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve, l'adjoint de direction de l'Office de l'assurance-invalidité, le chef du Service de la formation professionnelle et également l'Inspectrice des CO francophones, Service de l'enseignement obligatoire de langue française, et M. Simonet, conseiller scientifique pour le Service de l'action sociale.

Je dirai aussi que je proposerai à la commission, si nécessaire, de prendre contact avec les postulants pour approfondir des questions.

Par rapport à M^{me} Mäder-Brühlhart: Ich danke Ihnen für die interessante Intervention und die interessanten Hinweise, die Sie formuliert haben. Ich stelle fest, dass Sie mit einem Postulat die Gründe für die Unterschiede zwischen den beiden Sprachregionen erhellen wollen. Im vorliegenden Zusammenhang will ich Ihnen sagen, dass mit dem System des Case-Managements auf der Stufe der Orientierungsschule die Begleitmassnahmen bereits heute greifen. Ich glaube, dass im Rahmen der Erarbeitung des Berichts zu

dem Postulat, das wir jetzt besprechen, die Kommission Ihre Wünsche und Überlegungen einfließen lassen wird, um ein Gesamtkonzept zu erarbeiten, dass übergreifend alle Problembereiche einbezieht.

Mit diesen Bemerkungen schlage ich Ihnen vor, dieses Postulat anzunehmen.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS / SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf Strehblow Dominique (BR,PS / SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE, PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA, PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/ SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/ CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC / SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/ CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/ SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG / MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS / SP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raemy Hugo (LA,PS / SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS / SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC, PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/ SVP), Serena Silvio (SE,ACG / MLB), Suter Olivier (SC,ACG / MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

**Mandat 2015-GC-82 Laurent Thévoz/
Didier Castella/Olivier Suter/Dominique
Corminbœuf-Strehblow/Pierre Mauron/René
Kolly/Emanuel Waeber/Jean-Daniel Wicht/
Laurent Dietrich/Gilberte Schär
Le bilan carbone du site blueFACTORY¹**

Prise en considération

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec satisfaction du soutien du Conseil d'Etat au mandat, qui, il faut le souligner, a été présenté par des députés de tous les partis politiques présents dans cette assemblée.

Ce postulat permettra de passer de la parole aux actes en matière de zéro carbone, ceci dans un domaine essentiel, puisqu'il s'agit de l'habitat, celui-ci étant responsable – comme on le sait – de plus de 40% des gaz à effets de serre. Nous espérons que ce bel élan du Conseil d'Etat survivra au départ de l'auteur, du moteur, de blueFACTORY, Beat Vonlanthen, que j'aimerais ici remercier pour sa détermination et son ouverture en la matière.

Il faisait plaisir, vendredi passé, de voir les jeunes chercheurs déjà occuper la structure en place pour préparer le prochain défi qui les attend dans une compétition internationale. Mais, parce qu'il y a toujours un mais, on peut toujours faire mieux. Avec le résultat du premier bilan carbone concernant la Halle bleue, on peut déjà distinguer deux domaines dans lesquels nous devons et pourrions faire mieux et auxquels nous serons attentifs pour pousser les autorités à encore aller plus loin et parfaire, au fond, l'œuvre qui ne fait que commencer.

Le premier domaine est celui de la mobilité. Plus de la moitié du bilan carbone – faiblement positif, il est vrai – provient encore de la mobilité. Là, une marge importante de manœuvre existe pour les propriétaires du site, le canton et la commune, puisque, avec un plan de mobilité, on pourrait réduire considérablement cet impact-là, c'est vrai, en résistant à la tentation de mettre des voitures sur tout l'espace qui est possible et qui est à disposition.

Le deuxième point, c'est celui de la compensation. Toute activité a des effets en matière de carbone et, pour être un site idéal et qui soit exemplaire et qui soit de zéro carbone, il s'agit de trouver les moyens pour compenser au fond le bilan qui reste légèrement positif. C'est un élément essentiel pour que ce site puisse rayonner à l'étranger et administrer la preuve concrète aux générations futures que c'est possible, qu'on peut le faire.

C'est avec ces considérations que j'aimerais vous demander d'accepter ce postulat.

¹ Déposé et développé le 23 juin 2015, BGC p. 1766; réponse du Conseil d'Etat le 10 novembre, BGC p. 2666.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné attentivement la réponse au mandat déposé et développé le 23 juin dernier. Ce mandat demandait au Conseil d'Etat, en plus du reporting financier, de créer et de fournir au Grand Conseil un reporting du bilan carbone.

L'objectif initial de blueFACTORY de devenir le premier quartier d'innovation de Suisse zéro carbone peut paraître en soi démesuré, voire ambitieux en sachant toutefois que les sites, habitations, quartiers zéro carbone sont au cœur de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. Ceci va même au-delà de nos frontières et concerne la politique énergétique mondiale. Notre canton de Fribourg a raison de fixer de tels objectifs lorsqu'il est directement concerné en tant que propriétaire. Il s'agit là de figurer en exemple, de donner l'impulsion et de prouver que ces méthodes favoriseront la protection de notre environnement.

En recevant régulièrement un bilan carbone aux différents stades de la construction et de l'aménagement du site, il est ainsi possible de constater les progrès, cas échéant, de rectifier le tir si, pour une raison ou pour une autre, un résultat insuffisant apparaissait.

Nous prendrons donc connaissance du premier bilan carbone dans le cadre du rapport 2015 du projet «Halle bleue», dont l'inauguration a eu lieu vendredi dernier. BFFSA a accepté le principe du rapport périodique sur le bilan carbone du site. Il est effectué sous sa responsabilité et il en assumera le financement.

Lors de la séance du groupe, la question a été posée si Boussole21 aurait éventuellement pu assumer cette tâche. Fonctionner dans la transparence est toujours préférable et porteur à long terme que ce soit en matière de finances ou en matière de développement lors de constructions et dans une multitude d'autres domaines. Comparer les objectifs fixés et les buts atteints est une règle d'or. Communiquer les résultats des analyses instaure la confiance.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose donc de soutenir le présent mandat.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance du mandat de Laurent Thévoz et consorts, qui souhaite obtenir un rapport annuel faisant état du bilan carbone du site blueFACTORY. Nous estimons nécessaire de mesurer les résultats concrets de l'objectif zéro carbone et de les consigner dans un rapport qui pourra être utilisé à des fins marketing. Celui-ci se révélera certainement un outil de communication efficace.

Il n'en reste pas moins que le bilan zéro carbone ne dit pas grand-chose au citoyen lambda. Il faut reconnaître que l'on touche à quelque chose de tellement abstrait et difficilement quantifiable. Il y a fort à parier que bon nombre de députés miliciens que nous sommes ne déborderont pas d'envie au moment de se plonger dans le rapport du zéro carbone que

nous promet le Conseil d'Etat. Alors, de grâce, que ce rapport, qui risque fort d'être indigeste, ne nous soit pas servi chaque année, comme le réclament les mandataires! Avec un brin d'humour, je dirais qu'il faut éviter de créer une usine à gaz pour mesurer le bilan carbone!

Chers Collègues, ne nous trompons pas de cible! Même si le bilan zéro carbone améliorera l'image du site de blueFACTORY, il n'en demeure pas moins que l'objectif majeur de ce parc technologique est de booster l'innovation pour donner naissance à des produits innovants et surtout industrialisables. Car c'est bien à cela que s'attendent les contribuables fribourgeois, à qui nous avons expliqué que les millions investis dans blueFACTORY étaient l'engrais indispensable pour que notre canton puisse récolter de nouveaux emplois. Rappeler cet enjeu majeur nous paraît fondamental au moment de décider de l'automatisme d'un énième rapport annuel qui garnira nos solides étagères de parlementaires.

Fort de ces quelques considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne pourra accepter ce mandat qu'à condition que le rapport du bilan zéro carbone ne se fasse qu'à intervalles raisonnables mais, en tous les cas, pas annuellement. Nous demandons donc au commissaire du gouvernement de se prononcer sur ce point pour que nous puissions valablement nous décider.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a étudié avec intérêt ce mandat n° 82 sur le bilan carbone du site blueFACTORY ainsi que la réponse du Conseil d'Etat.

Dans un premier temps, on peut dire que le début de ce projet et les phases actuelles sont positifs. Il reste tout de même certains aspects devant être suivis et qui devront évoluer dans le futur. C'est l'exemple qui a été démontré tout à l'heure par notre collègue. Il reste tout de même certains aspects qui devront être suivis et qui vont donc évoluer, par exemple, la mobilité. Cet aspect, très révélateur de l'impact sur le bilan carbone du site, est révélateur de l'attention qui doit être portée sur l'ensemble des éléments composant le bilan carbone. Les aménagements au niveau de la Ville et de l'Agglo pour l'accès au site sont prévus et planifiés. Ils seront effectifs dans plusieurs mois, voire peu d'années, selon les infos connues à l'heure actuelle.

Par contre, on constate que les personnes qui accèdent actuellement au site, et ceci pour l'immense majorité, n'habitent pas en ville ni dans l'agglomération fribourgeoise mais proviennent de régions périphériques. De cette situation découlent des transports privés, souvent automobiles, ceci n'est pas tout à fait dans les objectifs de blueFACTORY.

Bien sûr, laissons les choses se mettre en place mais soyons attentifs à ce type de carence. Ceci n'est bien sûr qu'un exemple mais tout le principe du zéro carbone repose sur une charte. Cette dernière a des objectifs salutaires et est pleine de bonnes intentions. Mais une charte reste une charte et ceci est bien l'obligation la moins contraignante que l'on

connaissances. Ce qui est important, c'est d'être vigilant et attentif dans les années futures.

Les réponses du Conseil d'Etat, découlant du mandat, soulignent la nécessité de l'acceptation de ce mandat. Le groupe socialiste l'acceptera à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le bilan zéro carbone a été l'élément novateur et fédérateur lors du lancement du projet blueFACTORY. Vendredi passé, les invités à l'inauguration de la Halle bleue ont pu voir que cette idée s'est déjà concrétisée dans la construction de cette première étape.

Le groupe libéral-radical salue la volonté de la société blueFACTORY de s'engager à continuer le développement du site dans cette direction. Pour ce faire, cette société a mis en place un comité de spécialistes sous la coordination du directeur de la société Climate services pour quantifier les impacts des activités sur le site. Un chef d'entreprise que nous connaissons vient de terminer le bilan carbone de son entreprise par cette société Climate services. Il nous a confirmé l'intérêt de la démarche, qui a abouti à des pistes intéressantes et pratiques pour améliorer le bilan CO₂ de toute l'organisation de son entreprise.

Une image attachée à blueFACTORY est l'impact qu'aura ce site pour le développement de notre canton. Il est indispensable que ses efforts pour un bilan zéro carbone soient largement communiqués.

Le groupe libéral-radical vous invite donc, à l'unanimité, à soutenir ce mandat.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts tout d'abord: en tant que physicien travaillant à l'armée, je conduis le programme d'économies d'énergie et de CO₂ de l'armée. A ce titre, j'en établis le bilan CO₂ et procède au *controlling* et *reporting* de la mise en vigueur des mesures associées tant sur le plan de l'immobilier que de la mobilité terrestre et aérienne.

J'aimerais, à ce titre, répondre à M. Collomb. Si cela demande un travail relativement important lors de la première rédaction du rapport, je vous assure que ce rapport, que je fais annuellement, tient en quelques pages et quelques graphiques, qu'il permet un suivi sur les bilans sans que cela soit un gros travail par la suite. C'est bien là mon vœu et je pense que dans un cadre raisonnable on peut faire ceci, surtout avec l'objectif de blueFACTORY.

La bataille climatique dépasse largement le cadre de notre Parlement. Elle a lieu à l'échelle planétaire. Elle a vu, dans le cadre de la COP 21, 200 pays mettre de côté leurs divergences pour s'engager ensemble dans cette lutte internationale en acceptant d'investir des montants colossaux. A notre minuscule échelle, il nous revient aujourd'hui le devoir de contribuer à cet effort international en procédant par l'exemplarité, par un geste modeste mais symbolique.

Nous pouvons lire sur le site Internet du canton: «Le Service de l'énergie impose aux gros consommateurs d'analyser la consommation énergétique de leur site et de prendre des mesures raisonnables pour l'optimiser. Ces mesures sont souvent très rentables, car l'expérience montre que bon nombre de telles mesures concernant l'optimisation de l'exploitation ou de l'organisation de l'entreprise peuvent n'impliquer que peu de frais et être réalisables avec le personnel déjà existant.» Je n'en dirai pas plus, ce texte est inspiré de bon sens et de sagesse.

Je remercie le Conseil d'Etat de faire preuve de cohérence en soutenant pour le site de blueFACTORY ce qu'il exige du privé. Je remercie aussi tous les intervenants de leur soutien et vous invite à soutenir cette contribution certes modeste en termes de quantité mais ô combien justifiée et nécessaire sur un site qui fait sa promotion sur la notion de zéro carbone.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur associé d'une entreprise de conseils en gestion durable et gouvernance.

J'aimerais juste apporter un élément supplémentaire de réflexion. Même s'il n'est pas débattu de faire une mesure zéro carbone et de reporter sur cet état-là, il existe en management d'entreprise aussi d'autres indicateurs, notamment en termes économiques et en termes sociétaux. C'est ce qu'on appelle le triple résultat.

Pour un site qui se veut ouvert sur la ville, donc avec des impacts sur la société, pour un site qui se veut un vivier d'innovations, donc purement économique, je trouve intéressant que la société se penche sur l'ensemble de ces trois facettes, à savoir le triple résultat et, pour les outils, il peut y avoir tout à fait des outils simples de reporting avec des chiffres et des graphiques qui sont extrêmement explicatifs.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup pour les différentes interventions très positives, même enthousiastes, critiques aussi.

Il est demandé par ce mandat au Conseil d'Etat de mettre sur pied un système de reporting du bilan carbone régulier et complet du site blueFACTORY en complément du reporting financier. Le Conseil d'Etat dit oui, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nous sommes d'accord d'entrer en matière.

M. Castella vient de le dire, nous venons de vivre un moment historique dans la lutte contre le changement climatique. Samedi passé à Paris, près de 200 pays ont pu mettre leurs divergences de côté pour signer un accord inédit pour réduire les émissions de gaz à effets de serre responsables du réchauffement planétaire. De Johannesburg à Pékin, en passant par Washington et Moscou, le monde entier a compris que la maîtrise du cycle du carbone est l'un des défis majeurs que l'humanité va devoir relever dans les prochaines décennies.

Plus que jamais, il est donc crucial d'agir sur tous les fronts à la fois, que ce soit en diminuant notre consommation d'éner-

gies, en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, en développant de nouvelles énergies renouvelables ou en favorisant les innovations, notamment dans les *clean tech*. D'une manière générale, le développement technologique permettant la maîtrise du bilan carbone lié à l'activité humaine est devenue un sujet de recherches majeur pour notre société.

A propos de blueFACTORY, c'est dans ce contexte-là de lutte globale contre le réchauffement climatique que nous avons décidé de faire du quartier d'innovations blueFACTORY le premier site zéro carbone de la Suisse. C'est un choix stratégique important qui fait écho à l'engagement de notre canton pour le développement durable mais pas seulement, car c'est aussi une focalisation cohérente avec le tissu économique de notre canton où la construction occupe une place importante. La focalisation de blueFACTORY sur le bilan carbone, conjuguée à la présence sur le site d'un centre de compétences sur l'habitat intelligent du futur, profile ainsi Fribourg comme une place d'avant-garde pour le développement de nouvelles solutions dans le domaine de la construction et la maîtrise du bilan carbone.

Dans ce contexte, la demande des députés de rapporter sur le bilan carbone du site et son évolution prend tout son sens. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat soutient donc logiquement cette idée tout en précisant qu'un tel *reporting* n'est pas directement de la compétence du Conseil d'Etat mais de celle de la SA et du conseil d'administration de blueFACTORY. Il a été souligné que nous avons fait un premier rapport déjà sur la Halle bleue, qui montre que, là, nous n'avons pas fait mal, en fait, c'était très bien sur deux aspects, M. Thévoz l'a souligné. Un aspect demande encore des travaux et M. Corminboeuf l'a souligné, la mobilité, là on peut encore faire mieux. Raison pour laquelle nous devons faire un monitoring régulier ou permanent et donner un bilan régulier notamment pour les acteurs de l'entreprise mais aussi pour les responsables politiques.

Dans ce contexte-là, nous sommes prêts à vous présenter ce bilan de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg et à intégrer, notamment dans les rapports annuels, l'avancement de la réalisation de ces objectifs et à faire des rapports plus étendus lorsqu'il y a quelque chose à dire, M. Collomb. Alors ce n'est pas plié que, toutes les années, on va faire un rapport de trois cents pages mais qu'on va vous fournir en tout cas quelques phrases pour que vous puissiez avoir la possibilité de suivre le développement de cet objectif.

Avec ces quelques remarques, je vous prie de bien vouloir accepter ce mandat.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 74 voix contre 2. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR / FDP), Brönnimann Charles

(SC,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD / CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC / SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR / FDP), Ith Markus (LA,PLR / FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD / CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG / MLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menoud Marc (GL,UDC / SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoit (SC,PS / SP), Portmann Isabelle (SE,PLR / FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raemy Hugo (LA,PS / SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoit (FV,ACG / MLB), Roubaty François (SC,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 74.*

Ont voté Non:

Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD / CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD / CVP-BDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 4.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

– La séance est levée à 16h40.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—